

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

EDITO

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2017 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce document qui détaille les actions de notre collectivité pôle par pôle est un bilan concret de notre activité pour l'année 2017. Il témoigne de notre politique communautaire et des choix budgétaires que nous avons dû opérer pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat tout en poursuivant nos missions de service public.

L'année 2018 s'inscrit dans la poursuite des actions engagées dans le cadre du projet de territoire approuvé en conseil communautaire en septembre 2016.

En matière de développement économique, nous poursuivons notre soutien à la recherche tout en favorisant une activité industrielle développée autour des nouveaux matériaux. Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat nous avons lancé, à Orthez et Mourenx, l'opération « boutique à l'essai » pour lutter contre la vacance commerciale. Nous continuons également d'agir en faveur des circuits courts dans cet esprit de durabilité que nous donnons à toutes nos actions. Nous avons ainsi réalisé d'importants investissements à la base de loisirs d'Orthez-Biron. Cette action s'inscrit dans le cadre de la préservation des espaces naturels de notre projet de territoire. Elle va aussi dynamiser l'activité touristique du site dont l'attractivité est renforcée par les nouveaux équipements sportifs et de loisirs. Valorisé par des aménagements paysagers et fonctionnels (parking, sécurisation à l'entrée, etc.) et une eau de baignade de qualité (grâce à la roselière et un appareil à ultrasons pour lutter contre les cyanobactéries), l'enjeu des années futures sera de préserver ce lieu exceptionnel et de le faire connaître au plus grand nombre. L'antenne de l'Office de tourisme Cœur de Béarn, qui a ouvert en juin 2018 à Orthez, y contribuera.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, notre action pour les 15 prochaines années portera sur le développement des modes de transports, sur la réduction de la fracture numérique et sur l'accès aux services de proximité en zone rurale. Par souci d'égalité sociale, nous devons nous assurer qu'ils sont en nombre suffisant dans chacun des domaines du quotidien (santé, petite enfance, commerces, etc). L'ouverture - le 5 novembre prochain - de la Maison de la petite enfance à Orthez viendra conforter nos équipements en matière de garde de jeunes enfants.

Dans le domaine de la gestion des déchets, 2018 a été marquée par la mise en service d'une carte magnétique individuelle d'accès aux déchèteries. Ce nouveau dispositif nous permet d'offrir un meilleur service aux usagers tout en régulant l'accueil des professionnels.

Evidemment, nous poursuivons notre travail sur le logement pour proposer une offre diversifiée tout en entretenant l'existant. Les objectifs étant de proposer des logements conformes aux attentes en fonction des parcours de vie et de lutter contre l'épineux problème de la vacance en centre-bourg. Pour réduire la fracture énergétique dans l'habitat, nous allons, dans les prochaines semaines, nous associer aux structures existantes qui œuvrent en ce sens, telles que l'Etat (via l'ADEME) et le Conseil départemental (via ses dispositifs d'aide aux économies d'énergie) notamment.

En 2018, malgré les restrictions budgétaires, nous poursuivons nos efforts pour offrir un service public toujours irréprochable et pour agir dans tous nos domaines de compétences dans le seul but de « Bien vivre ensemble sur le territoire ».

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above the name of the signatory.

Jacques CASSIAU-HAURIE
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

SOMMAIRE

1 - Pôle Développement économique

1. L'animation et les aides aux entreprises	5
2. La politique foncière.....	9
3. L'agriculture.....	11
4. Le commerce et l'artisanat.....	11
5. La contribution à la dynamique locale.....	12
6. Le tourisme	14

2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Voirie.....	21
2. Eclairage public.....	26
3. Acquisitions de matériels et véhicules	30
4. Marchés à bons de commande	31
5. Espaces verts.....	31
6. Bâtiments.....	32
7. Urbanisme	43
8. Aménagement numérique du territoire	45

3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	46
2. La production photovoltaïque	47
3. Le PCAET.....	47
4. La gestion des déchets	50
5. Les risques technologiques et naturels	51

4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement	52
2. L'habitat.....	55
3. Les transports.....	58
4. La culture	59
5. Les politiques contractuelles	64

5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	68
2. La communication	72
3. L'informatique.....	74
4. Le personnel	76
5. La vie associative	78

1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2017 consacré au développement économique a été largement réalisé. Les actions menées et les réalisations sont développées au travers des six chapitres suivants :

- 1 - L'animation et les aides aux entreprises
- 2 - La politique foncière
- 3 - L'agriculture
- 4 - Le commerce et l'artisanat
- 5 - La contribution à la dynamique locale
- 6 - Le tourisme

1. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES

Après la promulgation de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et l'adoption par la Région du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) par délibération du 19 décembre 2016 et arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez et la région ont pu entamer les discussions nécessaires à l'élaboration du conventionnement permettant à la communauté de communes de Lacq-Orthez d'intervenir pour soutenir le développement économique, en dehors de l'immobilier d'entreprises resté dans le bloc communal.

Le nouveau règlement d'intervention de la communauté de communes de Lacq-Orthez a donc été rédigé et validé par délibérations de la Région Nouvelle-Aquitaine du 17 novembre 2017 et de la communauté de communes de Lacq-Orthez le 18 décembre 2017.

1.1. Aides à l'immobilier d'entreprise

a) ATOUT VERT

L'entreprise ATOUT VERT a été créée en 1996 à Argagnon et a fait l'objet d'une reprise familiale par M. Stéphane REY en 2000. Depuis, M. Stéphane REY n'a cessé de développer l'entreprise, passant de 2 à 48 emplois. Il a aussi développé l'activité en créant des établissements secondaires ou agences à Toulouse et Noé (31), Belin-Beliet (33), Biscarrosse, Peyrehorade et Mont-de-Marsan (40) et Ibos (65). Le siège social reste basé à Argagnon. Il a également créé ALTER-EV, entreprise adaptée spécialisée dans l'entretien des espaces verts créée en 2012 (dont 80 % du personnel de production est recruté parmi un public handicapé) et ATOUT VERT TRANSPORT en 2016 sur une activité de collecte de déchets, et ce dans le cadre d'une structuration de ses activités, l'activité existant déjà auparavant.

En 2017, la communauté de communes de Lacq-Orthez a été appelée à soutenir le projet de construction d'un bâtiment de 651 m² couverts dont 92 m² de bureaux et locaux de vie pour le personnel. Cela va permettre à l'entreprise de disposer d'une surface de travail plus grande, de mettre en place des stockages adaptés, des locaux de vie pour le personnel permettant un plus grand bien-être au travail et une amélioration de la cohésion des équipes.

Cet investissement montre également la volonté de structuration et de développement portée par le dirigeant.

Le conseil communautaire, réuni le 25 septembre 2017, a décidé d'octroyer une subvention de 33 274,30 € HT représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 332 743,01 € HT € HT.

b) Construction d'un hôtel d'entreprise pour CANOE

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé en 2016 la construction d'un nouveau bâtiment, de 800 m², dans l'enceinte de Chemstart'up, ayant pour but de recevoir l'installation sur le bassin de Lacq d'un pilote unique en France, qui permettra de développer une filière sur les fibres de carbone à bas coût biosourcées par CANOE.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez, d'un budget de 971 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par la région Nouvelle-Aquitaine, a été réceptionné en mai 2017.

1.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises

Le service animation et aides aux entreprises a continué les actions engagées depuis la reprise du réseau de pépinières d'entreprises en septembre 2016, programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, mais aussi développement d'animations / rencontres entre entreprises en pépinières et d'actions de prospection pour dynamiser et faire connaître le réseau.

a) Le programme d'animation économique

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 22 animations ont été organisées, 9 à Artix, 4 à Biron, 4 à Monein, 5 à Orthez.

205 personnes se sont déplacées pour y assister, hors intervenants.

Date	Lieux	Thème
13/01/2017	Artix	Indicateurs de suivi, tableaux de bord : comment les mettre en œuvre pour améliorer vos performances
27/01/2017	Orthez Pôle I.Etech	Comment optimiser et sécuriser vos données informatiques
10/02/2017	Artix	Donnez de la visibilité à votre entreprise. Les outils de communications tendances 2017
24/02/2017	Monein	Rencontre des entrepreneurs
10/03/2017	Orthez Amphithéâtre	Les différents modes de financement pour créer, et accompagner ma petite entreprise
24/03/2017	Monein	Marché public et fonction achat
07/04/2017	Biron	Communication et relationnel pas si simple et pourtant : mieux exploiter votre potentiel professionnel
21/04/2017	Artix	Rencontre des entrepreneurs du territoire
05/05/2017	Biron	La transmission d'entreprise : connaître la valeur de son entreprise trouver un repreneur accompagner et être accompagné vers une réelle transmission financer sa transmission
19/05/2017	Artix	Comment réussir ses recrutements ? Adoptez la bonne méthode pour organiser et sécuriser vos recrutements
02/06/2017	Monein	Faire de la qualité de vie au travail un levier de performance : Comment prendre en compte l'organisation de l'espace professionnel afin de favoriser le bien-être au travail. L'organisation du travail, une solution en faveur du bien-être des salariés et dirigeants.
16/06/2017	Orthez	Rencontre des entrepreneurs du territoire
07/07/2017	Artix	La fiscalité de la TPE-PME. Les points d'attentions et l'optimisation de la fiscalité : TVA, frais de déplacements, indemnités kilométriques,
21/07/2017	Artix	Rencontre des entrepreneurs

Date	Lieux	Thème
08/09/2017	Orthez Amphithéâtre	Accompagner et financer la croissance de son entreprise. A chaque étape clé de son développement, trouver le mode de financement le plus adapté
22/09/2017	Artix	Comment se prémunir contre le risque de responsabilité civile et pénale du dirigeant
06/10/2017	Artix	Comment fidéliser sa clientèle
20/10/2017	Pôle I.Etech Orthez	Le couple et l'entreprise : Quand patrimonial et matrimonial s'emmêlent...
03/11/2017	Biron	Rencontre des entrepreneures
17/11/2017	Artix	Gestion d'entreprise : 25% des défaillances d'entreprises sont dues à des retards de paiement et des problématiques de gestion de trésorerie...
01/12/2017	Monein	La préparation mentale au service de la performance
15/12/2017	Biron	La question de mon local professionnel

Le programme d'animation fait l'objet d'une préparation trimestrielle.

b) La formation

La communauté de communes a repris les marchés de formation détenus par Eurolacq Entreprises. Cependant, la réglementation ne l'autorise à honorer des prestations que sur son territoire et pour ses administrés. Le personnel de l'association, transféré à la communauté de communes, a continué à assurer ces prestations.

Ces prestations peuvent aussi bien être des actions de formation dans le cadre de sessions collectives que des accompagnements dans le cadre de suivis individuels.

Voici les marchés honorés en 2017 générant 46 365,86 € HT de recettes et 2 981,24 € HT de dépenses, hors frais de personnel :

Intitulé du Marché	Acheteur
Lot n° 2016I227S03456 : Entrepreneurs : création, reprise de petite entreprise Aquitaine Sud Landes, Pyrénées-Atlantiques	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Lot 7 ATL (Atelier Pôle Emploi) : Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques	Direction Régionale de Pôle Emploi Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes
Lot 3 : Action d'accompagnement, en tant que référent unique, des bénéficiaires du RSA dans leurs parcours de création d'activité et de travailleurs indépendants sur le Béarn	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Lot n° 15 : Créa 40 – 64 Conseil à la création ou reprise d'activité	AGEFIPH

Ainsi, 86 personnes ont bénéficié d'un accompagnement ante-crédation, 21 ont concrétisé leur projet.

c) L'accueil en pépinières

▪ Les entreprises hébergées en pépinières

Au 31/12/2017 :

- 8 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers)
- 2 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

2 entreprises ont augmenté la surface occupée.

20 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières, dont 2 SCOP, rassemblant 80 emplois, dont 59 CDI.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), 15 hommes, 2 femmes.

Plus de 50 % d'entre eux ont des projets d'embauches, d'investissement matériel et ou immobilier.

Les recettes en termes de loyers et charges s'élevaient à 250 600 € en 2017.

▪ L'accueil de porteurs de projet

Dans le cadre de son activité et dans la perspective de capter de nouveaux prospects à l'entrée en pépinières, le service animation et aide aux entreprises, ainsi que le service artisanat commerce, reçoivent des porteurs de projet à différents stades de maturité de leur projet. Certains sont également orientés vers la bourse aux locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez et vers le programme Leader porté par le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves.

d) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte un espace de travail partagé et de coworking à Orthez, au Pôle I.Etech.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en terme d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître cet hôtel d'entreprises.

L'utilisation se fait donc à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou la salle de réunion.

En 2017, 21 personnes avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Cette activité a généré une recette de 2 520 €.

2. LA POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à cette politique en 2017, hors budgets annexes, se sont élevées à 2 268 € en recettes et 17 701 € en dépenses.

En intégrant les budgets annexes, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 881 518 €.

2.1. Les recettes

▪ Mont : château de Mont

Un terrain d'une superficie de 1 402 m² a été vendu à la SCI l'AMI pour un montant de 2 103 €.

▪ Pardies : emprise parcelle AC 188

Une petite emprise de la parcelle AC 188 d'une superficie de 11 m² a été cédée à M. VIGNASSE-OUERBOU pour un montant de 165 €. Cette cession avait pour but de faciliter l'accès à sa parcelle contigüe.

2.2. Les dépenses

▪ Mourenx : réalisation d'une plateforme d'exploitation de la voirie

Dans le cadre de sa compétence d'entretien des voiries communales, une démarche d'optimisation des moyens logistiques et techniques a été engagée. Ainsi, il a été proposé la mise en place d'une plateforme d'exploitation de voirie à proximité du centre technique de Mourenx, base départ des engins de l'équipe « chaussées ».

La communauté disposant de terrains rue Tovar, l'adjonction de la parcelle AA 107 (985 m²) a permis d'avoir une assiette cohérente pour la réalisation du projet. Cette parcelle a été achetée moyennant le prix de 17 700 € TTC (18 €/m²).

▪ Orthez : bâtiment de l'office de tourisme

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme intercommunal unique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq.

Un immeuble de bureaux appartenant à la ville d'Orthez situé 1 rue des Jacobins a été identifié pour accueillir l'office de tourisme. Il est situé sur une partie de la parcelle AD 374.

Compte tenu du montant des travaux à prévoir afin de mettre ce bâtiment en conformité avec les normes en vigueur pour accueillir le public et réaliser la réfection des façades, il a été décidé de procéder à une acquisition par la communauté de communes à l'euro symbolique.

▪ Orthez : ancienne Papèterie des Gaves (Saïca)

La société SAICA, qui a racheté la société PAPETERIE DES GAVES, était propriétaire d'un ensemble immobilier d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca situé sur la commune d'Orthez. Cette propriété, située de part et d'autre du gave, comprend des hangars, les bâtiments d'exploitation de l'ancienne papèterie et une station d'épuration. Le reste des terrains est en friches.

Afin de poursuivre ses efforts dans la résorption des friches industrielles et de constituer des réserves foncières sur la commune d'Orthez où le foncier disponible est très rare, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité se porter acquéreur de la propriété SAICA. Celle-ci, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, est située de part et d'autre du Gave et comprend des hangars, les bâtiments d'exploitation de l'ancienne papeterie et une station d'épuration. Le reste des terrains est en friches. L'ensemble de la propriété a été négocié à 500 000 €.

L'adhésion de la communauté de communes de Lacq-Orthez à l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a permis l'acquisition et le portage financier de cet ensemble immobilier par l'EPFL le temps d'une convention dont la durée est de 8 ans.

Ainsi, une démolition/dépollution des bâtiments permettra de disposer d'un peu plus de 2 ha constructibles, situés à l'entrée d'Orthez

2.3. Les zones d'activités

a) Zone Eurolacq 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau

▪ Société ALTER EV

La société ALTER EV, entreprise adaptée qui emploie au minimum 80 % de travailleurs handicapés, a acquis le lot 4A sur la zone Eurolacq 2, d'une superficie de 4 920 m². Le prix de vente était de 28 €/m² HT, soit un total de 137 760 € HT.

▪ Société SCI LINS

Le lot 4 C, d'une superficie de 1 600 m², a été vendu à la société SCI LINS afin d'y implanter la société QUALITE SOUDAGE INDUSTRIES.

Cette société, créée en 2014, était hébergée au pôle I.Etech à Orthez, elle est spécialisée dans divers métiers du soudage, à savoir l'inspection, le contrôle, l'assistance technique et la coordination soudage. Le prix de vente était de 28 €/m² HT, soit 44 800 € HT.

▪ Société COFORA

Le lot 9 B, d'une superficie de 1ha 83a 65ca, a été vendu à la société COFORA afin d'y implanter un bâtiment logistique de pièces détachées automobiles d'environ 5 000 m². L'exploitation de ce bâtiment est portée par la société DISPRO 64 et a généré la création d'une soixantaine d'emplois.

b) Zone de Balagué - Baigts-de-Béarn

Un terrain d'une superficie de 4 920 m² a été cédé à la société TRANSPORTS LANGLES afin qu'elle puisse y installer son entreprise. Cette transaction a permis une recette de 61 026 €.

c) Zone Louis - Orthez

La communauté de communes de Lacq-Orthez a vendu un terrain d'une superficie de 1 500 m² au prix de 21€ HT/m² à la SCI MC.

Cette entreprise de 8 personnes est spécialisée dans l'électricité industrielle, notamment la fabrication d'armoires électriques et également l'installation sur site, d'où le besoin d'un espace atelier, d'un espace de stockage et de bureaux.

Cette zone est constituée selon le principe de découpe à la demande ; l'emprise souhaitée n'était pas desservie directement par les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, le porteur de projet a donc dû financer le raccordement à ces réseaux (très proches).

2.4. Le château de Mont

Le château de Mont a été dévasté par un incendie le 2 mai 2017. La décision d'engager des travaux de reconstruction pour mise hors d'air et hors d'eau du château a été prise lors du bureau du 12 juin 2017.

En accord avec l'assureur de la communauté de communes, une première phase de travaux de gros œuvre a été engagée comprenant la maçonnerie, la charpente, la couverture, les planchers, les escaliers et le paratonnerre. L'ensemble de ces travaux est exécuté selon le principe de « reconstruction à l'identique ».

Le coût de l'ensemble de ces postes s'élève à 1 669 570 € HT, dont 1 633 454 € HT pris en charge par l'assurance. Les travaux se réaliseront courant 2018. Des pourparlers avec l'assureur seront engagés pour le financement du second œuvre.

3. L'AGRICULTURE

3.1. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. En 2017, quatre marchés ont eu lieu, respectivement à Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant.

3.2. Autres subventions octroyées

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 4 500 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 3 000 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire. De même, le comice agricole du canton d'Orthez s'est vu octroyer une aide de 1 350 €.

4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013 et concerne tout le territoire hors la ville d'Orthez. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'une création d'entreprise ou d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2017, 41 997 € d'aides ont été attribués à 6 projets d'entreprise représentant au total 202 891 € d'investissements. 2 emplois ont été créés ou vont être créés suite à ces investissements.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 4 950 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Commerces en fête », « Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 202 510 €.

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez à hauteur de 55 000 € chacun a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels (150 adhérents à Orthez et 200 adhérents sur le bassin de Lacq), guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en proposant une visibilité pour les adhérents sur les foires de Mourenx et Artix. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

Un dispositif de soutien aux commerçants impactés par les travaux du Cœur de Ville d'Orthez a été mis en place. L'objectif est de proposer des indemnités pour compenser le préjudice économique subi par les entreprises dans ce contexte de fortes contraintes. En 2017, 2 demandes sont parvenues au service commerce. Elles ont été instruites en 2018.

Les réflexions du groupe de travail impliqué dans l'élaboration d'un schéma de développement commercial sur la CCLO ont perduré en 2017. Les travaux ont permis de mettre en exergue les enjeux du développement commercial à l'échelle intercommunale :

- Un maillage territorial équilibré et de proximité
- Une activité commerciale compétitive source d'emplois
- Un équilibre et une complémentarité entre centre-ville et périphérie

Ces enjeux permettront d'orienter une stratégie d'intervention de la communauté de communes. En 2018, un plan d'actions sera proposé à l'issue de la validation de la stratégie.

5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, pour un montant de 1 271 821,17 € (cotisations/participations statutaires + subventions aux associations), de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter, pour les associations en charge de l'animation économique :

- **Lacq Odyssée** : l'association a bénéficié d'une subvention de 56 100 €.
- **Lacq Plus** à qui une subvention de 13 500 € a été attribuée.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 90 000 €.
- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2017.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel :**

Une subvention globale de 13 500 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.

Pour les associations qui œuvrent pour l'insertion économique :

- **Job Express** a bénéficié d'une subvention de 5 508 €.

- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 926,80 € pour réaliser les actions suivantes :

- 19 227 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 070,60 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 629,20 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association Transition, créée le 8 mars 2000, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le bassin de Lacq.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- l'animation et l'ingénierie territoriale,
- la structuration et coordination des parcours.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Pour 2017, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 147 840 € avec comme axes d'intervention :

Pour un montant de 123 515 € :

- Animation territoriale et ingénierie territoriale
- Structuration et coordination des parcours
- Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics

Pour un montant de 14 325 € :

- Financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour un montant de 10 000 € :

- Financement de la plateforme mobilité

▪ **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- de suivre l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir,
- d'organiser les rencontres de l'emploi,
- de développer le plan d'actions de l'espace métier Aquitaine et de promouvoir ces espaces métiers Aquitaine (EMA).

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée en 2017 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre : l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 204 315,83 €.

6. LE TOURISME

6.1. La promotion du tourisme

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme intercommunal unique. Depuis le 01/01/2017, l'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq. Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé ses statuts et la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2017 au 31/12/2019. La communauté de

communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. Pour l'année 2017, une subvention de 409 000 € lui a été attribuée.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement trois bornes d'information touristiques : Monein en 2014 (vitrine office de tourisme), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque) et Mourenx en 2016 (Mix). Coût de fonctionnement 2017 : 2 289,72 €.

Le projet de lancement des travaux pour l'antenne de l'office de tourisme à Orthez a eu lieu le 14/04/2017 et le lancement effectif des travaux le 08/12/2017. La mairie d'Orthez a procédé au transfert de propriété du bâtiment situé au 1 de la rue des Jacobins (délibération du 26/06/2017).

La maîtrise d'œuvre a été confiée le 10/04/2017 au groupement TARAN / GUILBOT et AQUITEN (16 826,40 € HT), pour le contrôle technique à SOCOTEC (2 870 € HT) et pour la coordination SPS à VEGEIS (1 224 € HT).

Les marchés travaux s'élèvent à 184 852,57 € HT et concernent l'aménagement du rez-de-chaussée, la réfection des façades et l'aménagement de l'entrée.

Une demande de subvention FEADER a été sollicitée pour un montant de 71 778,96 €.

6.2. Les aides au classement touristique

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes prévoit trois types d'aides au tourisme :

- aide au classement des hébergements touristiques,
- aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 80 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation), soit une aide maximale de 640 €. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'office de tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

En 2017, 13 propriétaires de meublés ont été aidés par la communauté de communes pour le classement de leurs hébergements touristiques pour un montant total de 1 924,80 €.

Nom – Prénom - Ets	Type d'aide	Commune	Classement	Montant de l'audit	Montant de l'aide
LABARTHE Bernard	Meublé	SALLES MONGISCARD	3*	160,00 €	128,00 €
BESSOUAT Bernadette	Meublé	LANNEPLAA	2*	160,00 €	128,00 €
AUBAGNA Claude	Meublé	LOUBIENG	1*	145,00 €	116,00 €
AUBAGNA Claude	Meublé	LOUBIENG	1*	145,00 €	116,00 €
SANGLIER Laurence	Meublé	SAINT BOES	4*	160,00 €	128,00 €
LAVIGNE Pierre	Maître restaurateur	ORTHEZ		576,00 €	460,80 €
BILHOU BOURDAROT Jeannine	Meublé	LUCQ DE BEARN	2*	160,00 €	128,00 €
WOLFRAM Claus	Meublé	LAGOR	2*	150,00 €	120,00 €
WOLFRAM Claus	Meublé	LAGOR	2*	150,00 €	120,00 €
LABORDE Alain	Meublé	BONNUT	2*	150,00 €	120,00 €
POUSTIS Jean	Meublé	CASTETIS	3*	150,00 €	120,00 €
LE REGENT Vidiane	Meublé	ARTHEZ DE BEARN	3*	150,00 €	120,00 €
BRAIRE Alain	Meublé	MONEIN	3*	150,00 €	120,00 €

6.3. Taxes de séjour

a) Taxe de séjour récoltée

La communauté de communes de Lacq-Orthez a procédé à une harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle de tout son territoire (délibérations du 20/06/2016 et du 26/09/2016).

Taxe collectée du 01/03 au 31/10 au réel.

Montant récolté en 2017 : 23 551,26 €.

10 284,33 € ont été reversés à l'office de tourisme Cœur de Béarn.

Catégories d'hébergements	Fourchette légale	Tarif retenu
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles *	0,70 à 3,00 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles *	0,70 et 2,30 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles *	0,50 et 1,50 €	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles , villages de vacances 4 et 5 étoiles *	0,30 et 0,90 €	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h *	0,20 et 0,80 €	0,40 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme et hébergements assimilés, villages de vacances en attente de classement ou sans classement *	0,20 et 0,80 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles **	0,20 et 0,60 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 0, 1 et 2 étoiles **	0,20 €	0,22 €

b) Taxe additionnelle à la taxe de séjour du conseil départemental des P.A.

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle.

6.4. La véloroute

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables adopté en fin d'année 2007, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a proposé que soit aménagé, le long du Gave de Pau et de l'Adour, un itinéraire voie verte / véloroute. La véloroute Bayonne – Perpignan n° 81 ira de Lestelle-Bétharram à Bayonne sur une longueur de 170 km, dont 86 km en site propre (voie verte) et 74 km en circulation partagée. Le coût global de l'opération est d'environ 13,8 millions d'euros.

Sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, l'itinéraire passe par les communes de Tarsacq, Abos, Bézingrand, Pardies, Os-Marsillon, Mourenx, Abidos, Lagor, Maslacq, Sarpourenx, Biron, Orthez, Salles-Mongiscard et Bellocq. Longueur de l'itinéraire : 54 km. Parties en voie verte environ 10 km : Tarsacq-Abos, Bézingrand-Pardies, Mourenx, Biron les Barthes, Biron base de loisirs, Bellocq. Montant estimé sur la communauté de communes : 500 000 € HT.

Le plan de financement :

- FEADER : 150 000 € (30 %)
- Région : 125 000 € (25 %)
- CCLO : 100 000 € (20 %) : 50 000 € en 2017 et 50 000 € en 2018.
- Autofinancement conseil départemental : 125 000 € (25 %)

6.5. Base de loisirs Orthez-Biron

a) Bilan de la saison 2017

Les tarifs sont identiques depuis 2014 : adulte et à partir de 13 ans : 3 €, enfant (2 à 12 ans inclus) : 1,50 €, tarif réduit (groupes 10 pers, étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) : 2,50 €, abonnement adulte : 30 €, abonnement famille : 60 €, centres de loisirs CCLO : gratuité, pédalos ½h : 3 € les 2 places et 6 € les 5 places, toboggan aquatique (12 descentes) : 3 €.

La baignade surveillée a été ouverte du 01/07 au 03/09 tous les jours de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 65 jours. La plage a été ouverte 58 jours et fermée 7 jours. Il y a eu 48 jours de mauvais temps (23 en juillet et 25 en août) dont 23 de pluie (13 en juillet et 10 en août) et seulement 17 jours de beau temps (8 en juillet et 9 en août).

Evènement marquant : fermeture de la baignade du 25/08 au 28/08 pour cause de présence de cyanobactéries au-delà du seuil limite.

Fréquentation :

	2014		2015		2016		2017	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Adultes	9 736	29 208	11 920	35 760	12 777	38 331	10169	30507
Enfants	5 316	7 974	6 522	9 783	6 817	10 225,50	6092	9138
Tarif réduit	913	2 282,5	1 376	3 440	1 404	3 510	1773	4432,5
Abt adulte	23	690	15	450	10	300	6	180
Abt enfant	1	20	0	0	1	20	0	0
Abt famille	17	1 020	26	1 560	20	1200	7	420
Pédalos	1 060	3 180	921	2 763	1 100	3 300	758	2274
Toboggan	1 185	3 555	1 548	4 644	1 858	5 574	1203	3609
Gratuit							376	0
TOTAL	18 251	47 929,5	22 328	58 400	23 987	62 460,50	20384	50560,5

L'espace aquatique a été fréquenté par 20 384 personnes pour une recette totale de 50 560,50 €. La fréquentation a diminué de 15,02 % par rapport à 2016 (- 3 603 personnes), où on avait compté 41 jours de beau temps contre 17 en 2017.

La communauté de communes a obtenu le label Handiplage pour 5 ans à compter du 21/03/2017.

La structure ludique gonflable aquatique Aquazone s'est installée sur le lac pour 3 années.

b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement (hors animations) se sont élevés à 46 604,85 € HT : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats, maintenance, entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, etc.

▪ Investissements réalisés

Divers investissements :

- Chaises des MNS : 1 682,82 € HT,
- Réfection du talus de la plage : 17 395 € HT,
- Aménagement de l'entrée de la base de loisirs : 6 997 € HT,
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants à mobilité réduite : 12 862,76 € HT,
- Mobilier : 5 395 € HT,

- Sonde à ultra-sons : 9 885 € HT,
- Ponton flottant : 4 006,34 € HT.

Vidange du lac :

La vidange du lac réalisée en 2016 s'est terminée par la création d'une roselière et la réfection de l'ouvrage de vidange en 2017. Coût de la fin de l'opération sur budget 2017 : 170 962 € HT.

- **Loyers base de loisirs**

- Ski nautique : 4 348,77 € HT
- Buvette plage : 1 000 € HT
- Topwatt : 1 829 € HT
- Fermages : 2 530,38 € HT
- Tir à l'arc : 300 € TTC
- Gaule orthézienne : 300 € TTC
- Aquazone : 3 000 € HT
- Petits sabots de Monein : 62,50 € HT
- La clé des champs : 62,50 € HT

- **Animations base de loisirs**

- **La fête du lac samedi 10 juin 2017**

Programme :

- Jeux pour enfants : 3 structures gonflables, 5 jeux en bois et 4 karts à pédales avec circuit
- Parcours d'accrobranche.
- Balades en poneys.
- Initiation au tir à l'arc et arc trap.
- Découverte de la pétanque.
- Initiation au volley.
- Baby ski pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Tournoi de sandball sur la plage par le club de handball Orthez Hand Club.
- Spectacle de poneys « Comics and fantasy » par les Petits sabots de Monein et le Centre socio-culturel d'Orthez.
- 23h : feu d'artifice et poisson de fuego.

Budget : 9 930,85 € HT.

Plus de 4 500 personnes ont été comptabilisées sur la base de loisirs jusqu'à 18h30, auxquels il faut rajouter le millier de participants au feu d'artifice.

- **Autres animations :**

- Samedi 24 juin en partenariat avec le CPIE et la Fédération départementale des chasseurs : pédalo nature (jeu de piste sur le lac). Fréquentation : 60 personnes. Coût : 350 €.
- Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil les lundis et mercredis de 15h à 19h (263 pers) et animations le jeudi (52 pers.). Coût : 500 €.
- Animations scolaires avec la FD des chasseurs : matin animation faune et flore à la Saligue et après-midi parcours d'orientation ou chasse au trésor à la base de loisirs (2 écoles).

6.6. Plan local de randonnées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 750 km.

Budget de fonctionnement réalisé : 98 771,40 €.

a) Entretien du PLR

Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique) : 84 210,73 €.

Petits travaux et mobilier : 3 092,55 €.

b) Animations scolaires

- Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse (8 835,89 €) :
 - Prestations animations : 5 140 €
 - Transport : 3 695,89 €
- Sentier Mourenx : 14 écoles.
- Sentier Monein : 8 écoles.
- Sentier Lendresse : 15 écoles.
- 37 écoles.
- 877 élèves.

c) Journée de la randonnée

11^{ème} journée randonnée organisée à Lahourcade le 01/10 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion, section marche du Foyer des Soarns) et l'amicale de Lahourcade. 70 bénévoles mobilisés.

- Programme :
 - Boucle n° 1 : 7,5 km.
 - Boucle n° 2 : 13 km.
 - Boucle n° 3 : 25 km.
 - 9h à 16h : animations tir à l'arc et jeux en bois.
 - Restauration et buvette sur place : stand sandwichs/grillades.
 - 16h : tombola (3 lots offerts par l'office de tourisme Cœur de Béarn).
 - 16h : vin de l'amitié offert par la mairie de Lahourcade.
- Fréquentation : 757 marcheurs dont 49 enfants et 7 goélettes (30 porteurs).
- Budget communication : 4 752,14 € TTC.
- Budget organisation (2 232,23 €) :
 - Animations (tir à l'arc et jeux en bois) : 750 €
 - Secours : 338 €
 - Frais de réception : 1 144,23 €

d) Animation CPIE

Balade gourmande dans les coteaux de Jurançon le 02/08/2017 (budget : 400 €).

e) Investissements

- Harmonisation des deux PLR des deux ex-communautés de communes : remplacement des panneaux : 16 302 €.
- Réfection passerelle de Baylongue : 8 400 €.
- Création sentier interprétation Orthez : 4 362 €.

6.7. Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves

Par délibération en date du 26/09/2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté le portage du label PAH à compter du 01/01/2017, suite à la dissolution du Syndicat mixte du Béarn des gaves au 31/12/2016. Une convention de fonctionnement a été signée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la communauté de communes Béarn des gaves jusqu'à la fin du label en juin 2020.

Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour 2017 : 41 000 €.

	BP 2017	CA 2017	Commentaires
Salaires	43 200 38 200 5 000	42 676,14	CDI depuis le 01/05/2017 Mise à disposition S. Lafont.
Communication	9 667	8 425,86	
6236 (flyers, tickets régie)	5 000	5 894,40	Flyers programme printemps, été et JEP.
6188 (site internet)	667	181,86	Brochure Parcours.
611 (infographie)	3 000	1 385,00	Focus Place St-Pierre.
611 (distribution flyers)	1 000	964,60	
Service éducatif	2 500	501,76	
60632 (fournitures équipement)	1 000		Tarifs : gratuit pour territoire, hors territoire < 30 enfants 120 €, sinon 3€ / enf sup.
6064 (fournitures adm)	1 000	233,53	30 interventions en milieu scolaire, 842 élèves.
611 (intervenant extérieur)	500	150,00	Hors temps scolaire : 20 enfants.
6188 (divers)		118,23	
Visites guidées	12 500	11 728,00	
611 (guides conf)	8 000	8 037,00	Tarifs : 2€/adultes, groupes < 20 pers 120€ sinon 160€.
611 (prestation artisans)	500		46 visites pour 637 personnes.
6257 (réception, flambeaux)	1 000	771,00	
611 (visites théâtre)	3 000	2 920,00	
Fonctionnement	3 800	380,83	
616 (assurances)	1000		
6281 (ANVPAH)	1 500		
6262 (télécommunications)	800	300,83	
6182 (documentation)	500	80,00	
Animations	3 000	2 018,00	
6188 (Navarrenx, JEP)	1 000		Conférences, Culture et nature 20/05, soirée Fébus 2.0 09/06, médiévales Sauveterre, JNA 17/06, JEP 16 et 17/09, médiation fouilles Orthez, Journées nationales architectures 14 et 15/10, expositions.
6236 (exposition temporaires)	1 000		
611 (intervenants)	1 000	2 018,00	
Déplacements	6 200	3 455,01	
6256 (missions)	500	484,10	
6135 (location véhicule)	5 100	2 958,41	
60622 (carburant)	600	12,50	
6355 Taxes véhicules		245,76	
Amortissements (6811)	4 133	4 132,28	
Total	85 000	73 317,88	

2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2017 aura été marquée par des orientations importantes prises par la collectivité en matière d'urbanisme et de voirie.

D'une part, la minorité de blocage prévue par la loi sur l'Amélioration du Logement et l'Urbanisme Réformé (ALUR) s'étant constituée, la collectivité a renoncé au transfert de la compétence « planification urbaine » à l'échelon intercommunal et, partant, à l'engagement d'une réflexion sur le PLU intercommunal.

D'autre part, comme en 2015, elle a de nouveau engagé des travaux au sein de ses instances (commission thématique aménagement, Bureau) pour redéfinir l'intérêt communautaire en matière de création, aménagement et entretien de la voirie. Ces démarches ont notamment porté sur l'entretien des cimetières, celui des talus autoroutiers et l'aménagement qualitatif des espaces publics communaux et autres parkings liés à des équipements communaux. In fine, l'intérêt communautaire pour l'exercice de cette compétence optionnelle devra être repris et validé en fin d'exercice 2018 pour être en phase avec les moyens budgétaires de la collectivité.

L'année 2017 aura été également celle d'un avancement significatif du chantier de rénovation du cœur de ville d'Orthez (secteur St Pierre/ La Moutète), opération de requalification d'envergure d'une ville-centre du territoire communautaire. Dans le même registre, la fin de l'aménagement d'une seconde tranche de la traverse de Sault-de-Navailles aura également participé au rayonnement des actions communautaires. Ces 2 opérations, très mobilisatrices en matière de ressources financières, compte tenu des révisions engagées en matière de compétences (voir ci-dessus), sont sans doute les 2 dernières réalisées avec une maîtrise d'ouvrage et un préfinancement intégralement assurés par la communauté de communes.

Avec cet exercice 2017, ce contexte budgétaire contraint a été particulièrement ressenti en raison d'une diminution significative des aides du département, en application du nouveau règlement départemental d'aides à la voirie.

2017 était aussi la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan de désherbage avec l'interdiction légale d'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public routier à compter du 1^{er} janvier 2017. Les fréquences d'intervention ont été différenciées en fonction de la nature des voies et des espaces publics. Conformément au plan, du matériel a été acquis avec une aide significative de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Mais l'acceptabilité de l'herbe par les élus et les populations est difficile.

Enfin, avec la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées et âgées, la commune a souscrit à ses obligations en matière d'accessibilité, issues de la loi de février 2005.

1. VOIRIE

1.1. Les principaux investissements

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2017 ont porté sur les opérations suivantes :

- patrimoine : pérennisation des revêtements routiers,
- suite de l'aménagement du cœur de ville d'Orthez, y compris fouilles archéologiques préventives,
- aménagement de la rue de France à Sault-de-Navailles,
- aménagement de la place de la mairie à Balansun,
- aménagement des abords de l'école de Montestrucq à Ozenx-Montestrucq,

- réfection du revêtement de la rue du Moulin à Bézingrand (opération coordonnée Véloroute),
- remboursement aux communes de la participation pour l'enfouissement de réseaux à Pardies, Biron et Balansun.

1.2. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Département, mais aussi de l'Etat. L'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 150 000 € au titre de la DETR pour l'opération d'Orthez précitée a été précieuse, dans le prolongement du cofinancement du FSIL de l'exercice précédent.

A contrario, l'application du nouveau règlement départemental d'aides à la voirie a conduit à une diminution très sensible, pour ne pas dire rédhitoire, du soutien départemental. Ce règlement est orienté vers les communes les plus démunies avec un seuil d'éligibilité concernant le potentiel financier fixé à 1 300 €/habitant. Par ailleurs, il fixe par nature de travaux et sous conditions différents taux d'aides. Au niveau d'environ 800 000 € annuels de 2013 à 2016 dans le cadre du contrat de territoires, cette aide est passée à 76 000 € pour une demande effectuée à hauteur de 153 000 €. Certes, le département des Pyrénées-Atlantiques souligne qu'il fait partie des quelques départements (6) au niveau national soutenant encore les programmes de voirie communale, mais son règlement ne prend pas en compte la spécificité de l'exercice de la compétence voirie transférée par les 61 communes à la communauté de communes.

1.3. Travaux d'entretien de la voirie

Travaux externalisés aux entreprises

Ce programme comprend une diversification des techniques employées : Grave Emulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), GE + Enduits Superficiels d'Usure (ESU), GE + ECF, béton bitumineux semi-grenu (BBSG) :

NATURE TRAVAUX	Montant	Linéaires
Aménagement VRD	122 349,56 €	237
BBF	246 323,97 €	7 213
BBSG 0/10	511 109,82 €	10 215
ECF	20 681,52 €	431
ESU	27 727,40 €	462
GB+ESU	13 992,40 €	400
GE+BBF	37 547,69 €	316
GE+ECF	50 325,02 €	674
GE+ESU	382 237,56 €	11 777
GNT + BBSG 0/10	3 404,64 €	66
GNT+ESU	87 323,38 €	2 249
Pluvial voirie / recettes CD64	167 774,04 €	
Sécurité	19 968,96 €	
Total général	1 690 765,96 €	34 040

1.4. Programme d'aménagement du cœur de ville d'Orthez

Les éléments chiffrés de ce programme sont rappelés ci-dessous :

		Entreprise retenue	Offres retenues
Lot 1	VRD	Groupement EIFFAGE-DEUMIER TP	2 492 171,63 €
Lot 2	Eclairage public	ETPM	255 655,53 €
Lot 3	Aménagement paysager	L'ami des Jardins	283 891,29 €
MONTANTS TOTAUX HT			3 031 718,45 €

Ce projet fait l'objet de participations en recettes significatives :

- du Département des Pyrénées-Atlantiques : 147 000 €,
- de l'État : Fonds de Soutien à l'Investissement Local en 2016 à hauteur de 87 168 € pour rappel et de 150 000 € en 2017 au titre de la DETR,
- de la Ville d'Orthez : 100 000 €.

La Ville assure en effet une participation pour les prestations relevant de sa compétence (mise en lumière intérieure de l'église, bornes foraines d'eau et d'électricité, sols de l'aire de jeux, déploiement d'un nouveau système de sonorisation, reprise des branchements pluviaux des maisons d'habitation, etc.).

S'agissant des coûts, il est également à noter que suivant les prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans ce secteur à fort enjeu archéologique, après mise en concurrence, un marché a été passé avec l'INRAP pour un montant de 615 000 € HT pour des fouilles complémentaires autour de l'Eglise entre juin et octobre 2017.





Pour mémoire, la plaquette ci-dessous rappelle les différentes phases du chantier. Les investigations archéologiques et la présence de nombreux réseaux souterrains ont contraint le calendrier avec des impératifs de coordination. A titre indicatif, les travaux menés conjointement par la Régie municipale d'Orthez pour le renouvellement de ses réseaux eau potable et assainissement eaux usées ont coûté près de 600 000 € HT.

Concrètement, la phase 1 du secteur Moutète jusqu'au kiosque Catherine de Bourbon s'est terminée et a été inaugurée en juin 2017. Fin 2017, les phases 1 à 5 étaient terminées. L'échéancier a été également perturbé par le non-respect de délais de livraison par certains fournisseurs des entreprises principales.

Avec un agent dédié à la conduite de ce chantier en milieu urbain, la concertation avec les riverains et les commerçants avec le relais de l'Office du Commerce et de l'Artisanat a été bénéfique à la conduite du chantier et à son acceptation par les habitants. Elle a été aussi très précieuse pour la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité du rendu de cette opération.

Extrait de la plaquette de communication

Le chantier dans le quartier

Les enjeux urbains
Suite aux sondages d'archéologie préventive* qui ont mis à jour des vestiges, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de fouilles complémentaires autour de l'église Saint-Pierre. Elles se dérouleront durant le premier semestre 2017, préalablement à l'aménagement de ce secteur.

- La **réhabilitation des réseaux**
La voirie des eaux municipales profite du chantier pour rénover ses réseaux d'eau usée et d'eau potable.
- Instaurer les conteneurs à déchets**
Pour une meilleure intégration paysagère et le confort des usagers, 3 points de collecte extérieurs pour le recyclage des emballages ménagers et les cartons et les ordures ménagères seront installés au niveau du théâtre Francis Planté, de la rue Guanielle et de la Moutète.

* Obligatoire dans les zones patrimoniales riches

Un chantier en 8 phases

Le phasage a été élaboré pour répondre à 3 priorités :

- Pouvoir circuler entre la rue Saint-Pierre et la rue des Jacobins.
- Conserver une offre de stationnement soutenable pour les commerces et les habitants, notamment autour de l'église.
- Préserver une accessibilité piétonne permanente aux commerces, aux logements et aux lieux publics.

Pendant le chantier

- Commerces, habitations et lieux publics** : ouverts et accessibles tout au long des travaux.
- Circulation routière** : circulation maintenue entre la rue Saint-Pierre et la rue des Jacobins, des modifications occasionnelles pourront intervenir en fonction de l'aménagement du chantier (pour connaître l'actualité du chantier cf. « point info travaux »).
- Sécurité et accessibilité** : toutes les zones en travaux seront clôturées. Des cheminements piétons sont protégés par des barrières et des passerelles.
- Stationnement** : le parking Lay sera accessible depuis la RD 017, les parkings de la Pousièrle et du Forast sont gratuits et accessibles. Un espace de stationnement est maintenu autour de l'église Saint-Pierre.
- Livraison (pour les riverains et les commerces) possible** : organisation sur rendez-vous avec les responsables du chantier.
- Marché du mardi matin** : il se tiendra sur 3 sites - sur la place d'Armes, au jardin public et à la Moutète.

Toute l'actualité du chantier avec la Newsletter « **Cœur de ville d'Orthez** »
Abonnez-vous !

Points infos travaux

Toutes les informations sur le chantier : projet, aménagement, perturbations, accessibilité, etc.

Sur les sites internet
www.cc-orthez.fr, rubrique « travaux cœur de ville Orthez »
www.mairie-orthez.fr

Sur la Newsletter « Cœur de ville Orthez »
Inscrivez-vous sur le site internet de la CCU : cc-orthez.fr et recevez l'actualité du chantier

Au local de l'office de commerce et de l'artisanat
agents du « réseau chantier », 91 rue Aristide Briand sur rendez-vous

Par courriel à l'adresse : travaux-orthez@cc-orthez.fr
Posez vos questions, nous y répondrons

Conception/élaboration : cc-orthez.fr, Octobre 2016. Crédits photos : Sébastien Aronche/Photographie, Impression : Imprimerie Générale Meunier

1.5. Règlement de voirie de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Dans le cadre de sa compétence création aménagement et entretien de la voirie, la communauté de Communes de Lacq-Orthez a décidé de se doter d'un règlement de voirie.

Ce règlement a pour objet d'exposer et de préciser les règles applicables en matière d'administration et de gestion, de conservation et de police du domaine public routier, affecté aux besoins de la circulation terrestre à l'usage du public.

Ainsi ce règlement de voirie permet :

- de définir les dispositions et prescriptions administratives, techniques et financières auxquelles est soumise l'exécution de travaux ou l'implantation d'ouvrages mettant en cause l'intégrité du domaine public,
- de déterminer les conditions d'occupation et d'utilisation dudit domaine,
- de définir les principales obligations des riverains.

Après avoir élaboré un projet de règlement, celui-ci a fait l'objet d'un examen par une commission présidée par le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui comprenait, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales. Le conseil de communauté, en date du 14 novembre 2016, a autorisé son Président à prendre un arrêté fixant la composition de cette commission conformément à l'article R141-4 du code la voirie routière.

Cette commission s'est réunie le 19 septembre 2017. A l'issue de celle-ci, plusieurs avis, demandes correctives ou souhaits de nouvelle rédaction visant différents articles, ont été soumis à la communauté de communes de Lacq-Orthez qui a fait évoluer son projet de règlement.

En application des dispositions combinées des articles L141-11, L141-12 et L141-22 du code de la voirie et compte tenu du transfert de compétence de la gestion des voies communales à la communauté de communes, le Conseil Communautaire a approuvé et arrêté le règlement de voirie par délibération en date du 18 décembre 2017.

1.6. Le plan de désherbage

Pour rappel, la CCLO a confié à la société SCE une prestation d'élaboration du plan de désherbage s'élevant à 43 788 € TTC avec un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70%. La mission avait démarré en septembre 2016 et s'est prolongée jusqu'en mai 2017.

Pour cette démarche, une gouvernance d'étude s'est appuyée sur un comité de pilotage impliquant des élus et des présentations spécifiques en commission aménagement.

Des audits approfondis ont été réalisés auprès des responsables du service infrastructure et des prestataires. Plusieurs points ont été passés en revue : état des lieux des produits et du matériel utilisés, pratiques de désherbage, organisation des équipes et du travail, etc. Les résultats des audits ont été présentés aux élus de la commission aménagement qui se sont concertés pour définir des hauteurs d'herbes maximales visuellement acceptables.

En fonction des typologies, les élus ont défini 3 niveaux d'acceptation pour les 576 kms de linéaires à désherber :

- acceptation faible : hauteur maximale < 10cm (ex : zones urbaines, places de mairie),
- acceptation moyenne : hauteur maximale de 20 cm (ex : en zones rurales : grands axes et places de mairie),

- acceptation forte : hauteur maximale de 50 cm (ex : zones périphériques).

Un travail de terrain, piloté par le bureau d'études et la CCLO a été confié aux agents des services techniques. Il s'agissait d'inventorier pour chaque commune un certain nombre de paramètres sur la voirie et les espaces attenants.

Le plan de désherbage approuvé doit conduire à un plan d'action pluriannuel comportant une série de mesures précises (réorganisation des moyens humains, préconisations de techniques alternatives, d'aménagements, évaluation des temps passés, plan d'investissement de matériel).

Il a également amené la collectivité à acquérir du matériel alternatif à hauteur de 90 000€ avec une aide significative de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

Après une année de mise en œuvre, deux problèmes se posent d'ores et déjà :

- l'acceptabilité de l'herbe par les élus et la population, malgré la gradation précitée selon les sites,
- l'optimisation des moyens matériels acquis en fonction d'un certain nombre de paramètres : pratiques, formation, moyens humains en ETP dédiés à l'activité de désherbage, etc.

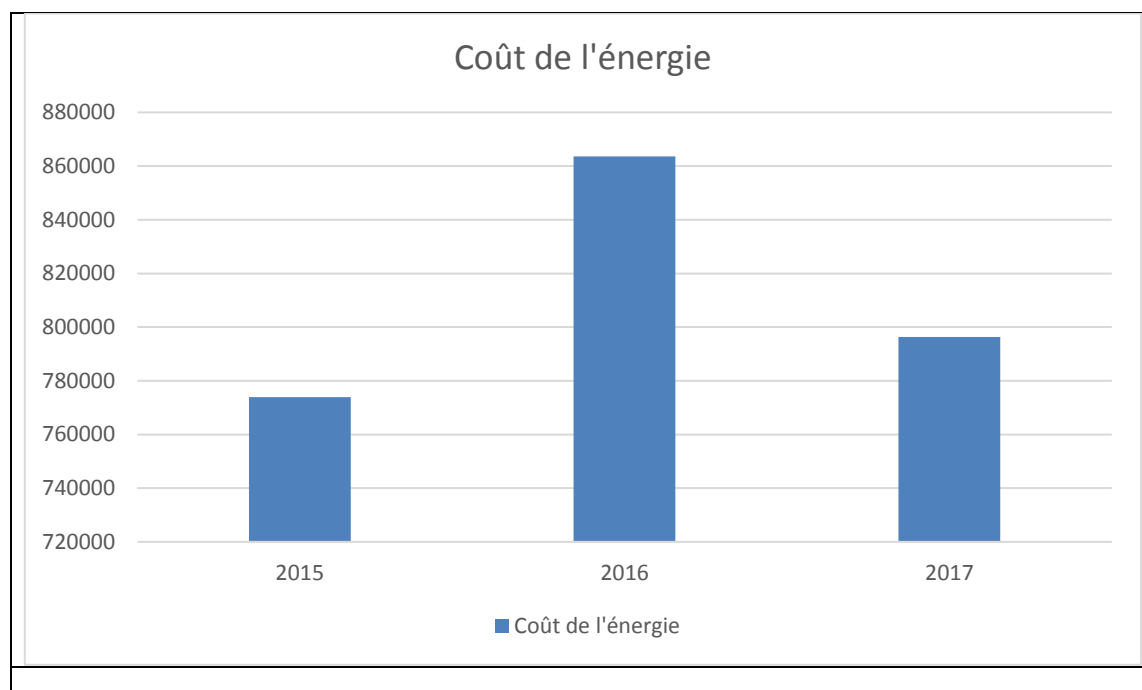
2. **ECLAIRAGE PUBLIC**

2.1. **Energie**

Budget 760 000€ TTC (IDEM 2016)

Dépassement de 36343 € mais 67 276 € TTC de moins que l'année 2016.

2015	2016	2017
773 901,78 €	863 620,00 €	796 343,40 €



2.2. Optimisation énergétique

Budget 500 000 € TTC

Rénovation du patrimoine énergivore par le changement de 480 lanternes de 250W par des lanternes LED de 92W.

Plus de 2,5 fois moins de puissance électrique pour un niveau d'éclairage supérieur.

Exemple : une lanterne LED équivalent 250W coûte 300 € (dernier marché 2018).

Une lampe de 250W consomme 146 €/an d'énergie.

Une lanterne LED 92W ne consommera que 53,80 €/an pour encore plus d'efficacité (92 €/an d'économie énergétique).

Rentabilité = 3 ans.

2.3. Rénovation

Budget 100 000 € TTC

Renouvellement du patrimoine, 239 lanternes et mâts ont été changés par la régie.

Coût de la fourniture en investissement : 109 375 € TTC.

Rénovation du chemin de Serres de SAULT-DE-NAVAILLES (52885 €TTC) et le chemin Tachon de LAA-MONDRANS. (12361€TTC) travaux réalisés par l'entreprise ETPM.

2.4. Projets neufs

Enfouissement des réseaux

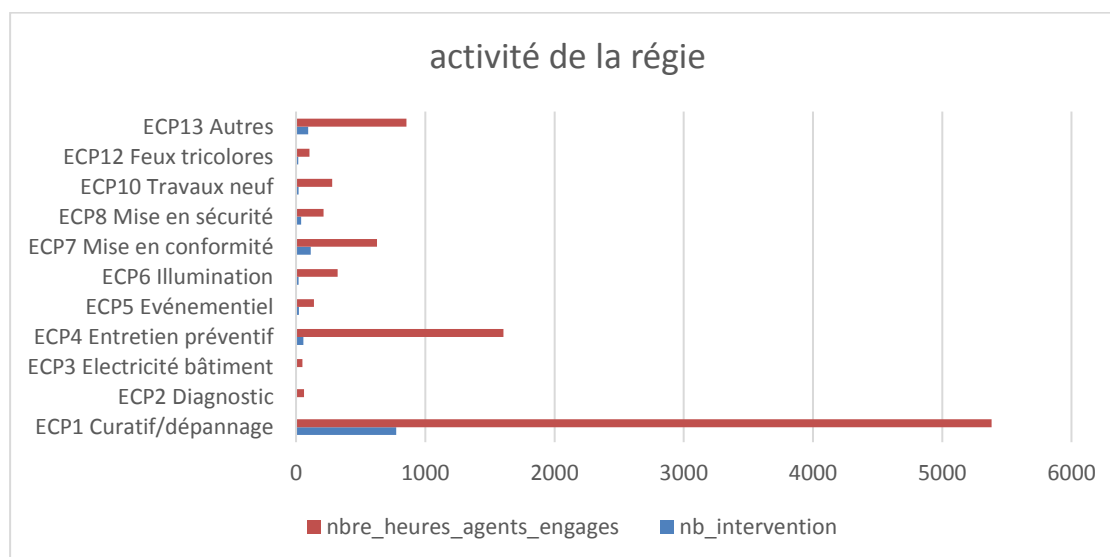
Budget 240 000 € TT

COMMUNES	DESIGNATION	€ TTC
CASTETNER	Fin de l'aménagement : place de la Mairie suite enfouissement des réseaux. Uniquement la pose du matériel qui a déjà été commandé en 2016	8 038,80 €
HAGETAUBIN	Fin de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux.	21 538,73 €
ABIDOS	Fin de l'éclairage suite à l'enfouissement des réseaux	20 641,80 €
BESINGRAND	Tranche 2 (fin) dépose du vieux et pose du matériel neuf qui a déjà été commandé en 2016	12 512,40 €
SAULT-DE-NAVAILLES	Effacement de réseau sur la rue de France, rénovation de l'éclairage public	51 784,80 €
ARTIX	ARTIX Rue GALUPE suite enfouissement des réseaux	36 548,28 €
OS-MARSILLON	Complément de fourniture et pose de fourreau suite à l'enfouissement du réseau FT	1 176,00 €
OS-MARSILLON	Eclairage route de la Barthe suite à l'enfouissement des réseaux	43 998,84 €
DOAZON	Eclairage de la route du lac suite effacement de réseau	63 846,29 €
OS-MARSILLON	Complément de rénovation suite à l'enfouissement des réseaux : on ajoute 2 points lumineux.	4 185,96 €
PARDIES	Pas de fourniture de candélabre, uniquement GC, poses des gaines ECP et câblage suite enfouissement des réseaux avenue du stade Pardies	8 346,71 €

Le coût de l'éclairage public sur les opérations d'effacement des réseaux est de **272 619 € TTC**

2.5. Maintenance interne

Activité	Nb interventions	Nbre heures agents engagés	
			Repart nb heures agents engagées
ECP1 Curatif/dépannage	775	5 383.0	55.83 %
ECP2 Diagnostic	7	62.5	0.65 %
ECP3 Electricité bâtiment	6	49.5	0.51 %
ECP4 Entretien préventif	58	1 606.5	16.66 %
ECP5 Événementiel	21	138.0	1.43 %
ECP6 Illumination	19	322.0	3.34 %
ECP7 Mise en conformité	113	626.5	6.50 %
ECP8 Mise en sécurité	39	214.0	2.22 %
ECP10 Travaux neuf	20	280.5	2.91 %
ECP12 Feux tricolores	18	104.0	1.08 %
ECP13 Autres	93	855.5	8.87 %
Total en 2017	1 169	9 642.0	100 %



Année	Nombre demande	Nombre interventions	Durée totale interventions	Moyenne	75 % des demandes traitées en maximum	(Médiane) 50 % des demandes traitées en maximum	25 % des demandes traitées en maximum
2017	591	615	1545	14 jours	11 jours	3 jours	1 jour
2016	582	593	1321	27 jours	18 jours	4 jours	1 jour

Amélioration significative du délai d'intervention.

2.6. Point de livraison et remaillage des réseaux

Pas de budget.

Le remaillage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et soulager les phases électriques. Cela permet de diminuer les chutes de tension et de diminuer le cumul des défauts d'isolement.

- Déplacement ou modification de 6 armoires de commande
- Création de 8 points de livraison et donc de nouvelles armoires.

Coût 2017 = 11 892 € TTC (pour information, le coût 2016 est de 15 329 € TTC)

2.7. Maintenance externalisée

Budget 140 000 € TTC

Il s'agit de 9 grosses opérations de maintenance sur le réseau d'éclairage public pour un montant de **120 000 € TTC**

La maintenance préventive des armoires ECP est obligatoire, la société ETPM a été mandatée pour faire cette maintenance sur 250 armoires (50 % du parc).

Coût de cette maintenance préventive externalisée : **42 480 € TTC.**

2.8. Géolocalisation réseau ECP

Un programme pluriannuel d'application de la réforme anti-endommagement des réseaux oblige à géo localiser précisément les réseaux d'éclairage en classe A et à les intégrer au guichet unique du ministère.

Les communes d'Os-Marsillon, Mourenx et Orthez ont été géo localisées pour un montant de 60 000 € TTC.

Cette campagne devrait se finir fin 2018 début 2019.

A l'issue de cette campagne, lors des réponses à des DT et DICT, Nous serons en mesure de fournir des plans du réseau d'éclairage public avec une précision de l'ordre de 10 cm.

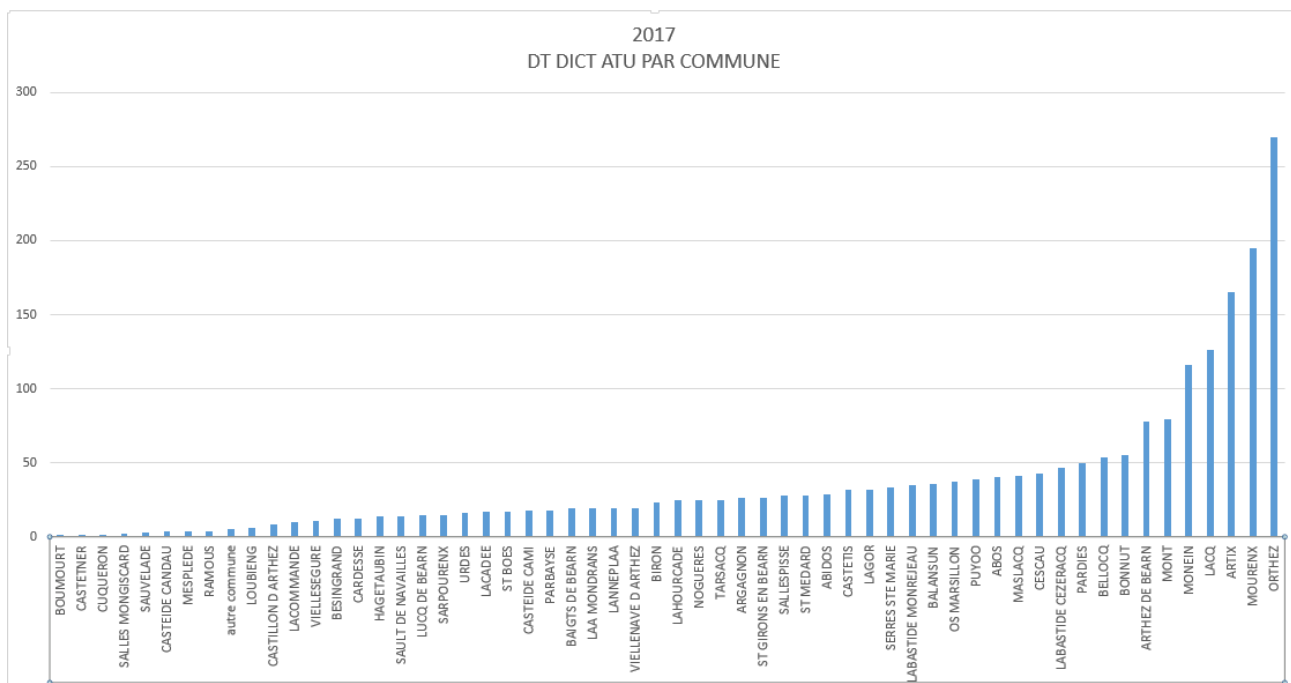
2.9. Accidents – Vandalisme

Baisse des accidents et du vandalisme en 2017

	2016	2017
Accidents	22 accidents : 49 122 € TTC	17 accidents : 36 791 € TTC
Vandalisme	5 vandalisme : 25 215 € TTC	1 vandalisme : 4 536 € TTC

2.10. Traitement des DT DICT ATU

Le service ECP a traité **2 190 ATU** ; DT ; DICT et DT/DICT conjointe, soit **369 ATU** dont 117 non numérisées (manuel), **1 821 DT DICT et DT/DICT conjointes**, dont 489 « manuelles »



2.11. Conclusion

En 2017, dans le cadre de l'optimisation énergétique, la CCLO a fait un effort sur le renouvellement du matériel de 500 000 € TTC. Cette enveloppe permet d'approcher le taux minimum de renouvellement du parc.

L'état de vétusté ne permet plus d'attendre. L'effort d'investissement doit être sacralisé et devrait correspondre à un taux de renouvellement de 5 % du parc.

Pour rappel : le budget 2018 pour le renouvellement accordé est de 50 000 €.

3. ACQUISITIONS DE MATERIELS ET VEHICULES

709 000 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels dont 200 000 € TTC ont été inscrits pour l'acquisition de matériels pour le service déchets. Ces acquisitions comprennent :

- une balayeuse aspiratrice d'une capacité de 5 m³ pour le service voirie,
- un fourgon utilitaire d'occasion type L3H2 PTAC 3T5 équipé d'un hayon arrière et d'une machine pour le marquage urbain et les travaux spéciaux pour le service signalisation,
- un véhicule utilitaire neuf type fourgonnette pour le service tourisme,
- des petits matériels (débroussailleuses, souffleurs thermiques à dos, souffleurs thermiques à main, désherbeurs thermiques, élagueuse), d'une roto-broyeuse frontale, d'une faucheuse débroussailleuse, etc... pour le service espaces verts,
- un fourgon type L2H2 PTAC 3T3 pour le service bâtiment,
- un véhicule poids lourds PTAC 26 T équipé d'un bras de levage hydraulique, une chargeuse-pelleteuse et un chariot télescopique d'occasion pour le service déchets.

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services. Un travail est à faire sur l'optimisation des matériels alternatifs aux produits phytosanitaires concernant le désherbage.

4. MARCHE A BONS DE COMMANDE

Les marchés à bons de commande ont été conclus pour les prestations suivantes :

- Fourniture de balais pour les balayeuses.
- Fourniture et lavage des équipements de protection individuelle.
- Fourniture de grave émulsion.
- Prestations de maintenance des véhicules routiers PTAC>3T5 du parc routier.
- Fournitures pour le magasin et produits d'entretien.
- Etudes de SIL.
- Détection des réseaux.
- Désherbage de voirie.
- Curage de fossés.
- Fauchage mécanique des voies communales.

5. ESPACES VERTS

5.1. Evolutions du service au cours de l'année 2017

Au cours de l'année 2017, le service espaces verts s'est adapté aux contraintes qui lui ont été soumises : la réduction des effectifs par les départs en retraite sans renouvellement et une augmentation sensible des surfaces à entretenir.

5.2. Adaptation du service aux contraintes budgétaires et à la réduction du personnel

Après la visite d'une allergologue et dans un souci de partage des tâches visant à réduire les troubles musculo squelettiques, le service a réfléchi et proposé une réorganisation des équipes en remplaçant les équipes métiers par des équipes réalisant la totalité de l'entretien sur un territoire défini.

La réduction constante des effectifs a occasionné la remise à l'entreprise de l'entretien des espaces verts sur six communes (Argagnon, Casteide-Cami, Cescau, Labastide-Monréjeau, Serres-Sainte-Marie et Viellenave-d'Arthez) lors de la préparation du nouveau marché pour 2018.

L'entretien des cimetières réalisé en régie et en marchés sous la maîtrise d'œuvre des services voirie et espaces verts avec les attentes et les souhaits variés des communes n'apportait pas la satisfaction attendue. Une réflexion de remise de l'entretien aux communes a commencé en automne lors des commissions aménagement suivie d'une évaluation de l'entretien par commune. Ceci dans un projet de transfert pour 2018.

5.3. Réalisations du service

A la demande de M. le Maire d'Arnos, le service espaces verts a fait l'étude, la consultation d'entreprises et accompagné les travaux de réfection du parking de la mairie et du cimetière. Ce chantier a fait l'objet d'un marché confié à l'entreprise Laffitte et frères et d'interventions de la régie. Cet aménagement comprenait une reprise et extension du mur d'enceinte du cimetière, la création d'une rampe d'accessibilité vers le parvis de l'église, la réservation d'un emplacement pour l'installation d'un monument aux morts.

Le service espaces verts a poursuivi l'amélioration du site de la base de loisirs, principalement aux alentours de la plage par le dégagement d'une haie vieillissante remplacée par une clôture, la réfection d'une section du chemin de contournement du lac, le débroussaillage des abords du gave et des plantations d'arbres pour créer des ombres supplémentaires.

La mise en pratique d'une gestion raisonnée entraînant une réduction des achats, une première tranche de remplacement du fleurissement saisonnier par des plantes vivaces a été réalisée au cours du printemps, principalement sur la commune de Mourenx. Bien évidemment, la couverture florale intégrale 365j/365j n'est plus présente, elle est remplacée par des plantes vivaces, des graminées et des arbustes qui fleurissent alternativement tout le long de l'année, vous pourrez découvrir de nouvelles couleurs de fleurs au fil des mois. Nous avons choisi des végétaux nécessitant peu d'entretien et résistants au froid et à la sécheresse.

Le service espaces verts a poursuivi les activités d'entretien des espaces verts en régie et par le biais de marchés publics. Il a créé de nouveaux aménagements au printemps, en automne et en hiver, soit par le volet paysager accompagnant les aménagements de voirie, soit par la création de nouveaux massifs, d'alignements d'arbres ou d'arbustes en privilégiant des plantes durables embellissant les espaces. Les plus grandes réalisations sont :

- Abidos, RD 31 : plantation d'arbustes, vivaces et graminées dans des îlots routiers et plantation d'arbres,
- Arthez-de-Béarn : rond-point de la Geüle, Maison du pèlerin et allée des sports,
- Artix centre : plantation de massifs,
- Balansun centre : rafraichissement et plantations,
- Bellocq, RD 430 rond-point de l'autoroute : plantations dans les îlots après décroustage et apport de terre par le Conseil Départemental,
- Cuqeron, réaménagement du centre bourg : plantation de végétaux : arbres arbustes et vivaces,
- Mesplède, salle des fêtes : aménagement du talus de bord de route,
- Monein, avenue du pont Lat : réaménagement des abords de voirie avec abattage des vieux platanes et mise en place de poiriers,
- Mourenx, avenue Charles Moureu : plantation de palmiers en alignement,
- Mourenx aménagement d'une aire de détente et de loisirs près du Mix,
- Orthez : aménagement minéral et végétal de deux ronds-points (Philippe Leclerc et Des Justes parmi les Nations),
- Ozenx-Montestrucq, aménagement du centre de Montestrucq : le volet paysager.

6. BATIMENTS

Voici l'analyse de l'activité 2017 du service Bâtiments :

6.1. L'équipe régie

a) Rappel des missions

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités précis.

METIERS	ACTIVITES
Aide aux autres services	Aide aux autres services
Bâtiments	Bâtiments CCLLO
	Bâtiments communaux
Evènementiel	Affichage sucettes
	Réparation sucettes
	Logistique manifestation CCLLO
	Prêt matériel
Location chapiteau	Location chapiteau

b) Activités et temps passé

En 2016, l'équipe avait mené 1001 interventions pour une durée totale de 7951,1 heures.

En 2017, la régie a effectué **1 075 interventions** dans le cadre de ses missions (*soit + 6,9 % par rapport à 2016*) pour une durée totale « agents » (durées interventions * nombre agents mobilisés) de **8792,75 heures** (*soit + 9,6 % qu'en 2016*).

La différence entre 2016 et 2017 s'explique par :

- des renforts ponctuels en personnel (plusieurs stagiaires, TIG),
- P. Beuste ayant réalisé de nombreuses interventions sur le terrain, ses heures sont comptabilisées (ce qui n'était pas le cas en 2016),
- une diminution des absences pour maladie, donc une présence accrue au travail.

La durée totale des **déplacements** est de **568,6 heures**, soit **7,2 %** de la durée totale des interventions (en 2016 : 486 heures soit 6,1 % de la durée totale des interventions).

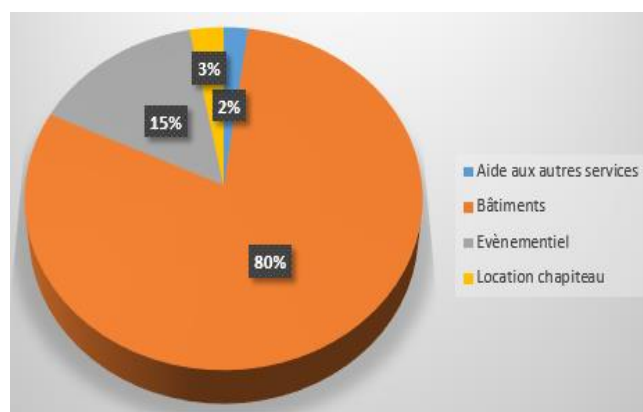
Nous notons également :

- que **25 %** des demandes sont **traitées dans la journée** (urgence notamment),
- que **50 %** des demandes sont **traitées sous 4 jours**,
- qu'en moyenne, les demandes sont traitées sous **15 jours**.

▪ Nombre d'interventions par métiers

Métiers	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	23	181,00 h	2,10 %
Bâtiments	859	7 155,25 h	81,40 %
Evènementiel	161	1 377,00 h	15,70 %
Location chapiteau	32	79,50 h	0,90 %
TOTAL	1 075	8 792,75 h	

Répartition des interventions par site

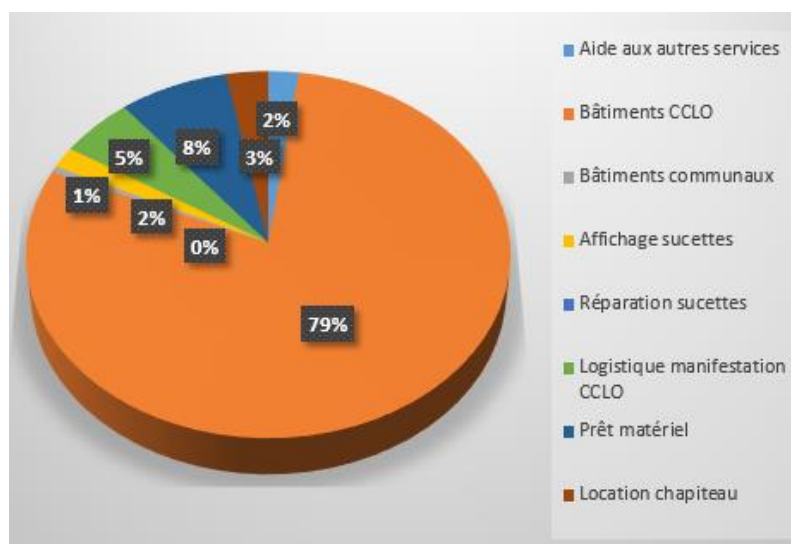


80 % des interventions sont menés dans les bâtiments ⇒ le recentrage des moyens humains sur l'entretien du patrimoine bâti de par la forte diminution des missions d'évènementiel (prêt de matériels, chapiteaux) est donc définitivement opéré.

▪ **Nombre d'interventions par activités**

Activités	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	23	181,00 h	2,10 %
Bâtiments CCLO	852	6 992,00 h	79,50 %
Bâtiments communaux	7	162,50 h	1,80 %
Affichage sucettes	20	234,00 h	2,70 %
Réparation sucettes	0	0	0,00 %
Logistique manifestation CCLO	57	716,00 h	8,10 %
Prêt matériel	84	427,00 h	4,90 %
Location chapiteau	32	79,50 h	0,90 %
TOTAL	1 075	8 792,75 h	

Répartition des interventions par site



▪ **Temps passés dans les structures « petite enfance »**

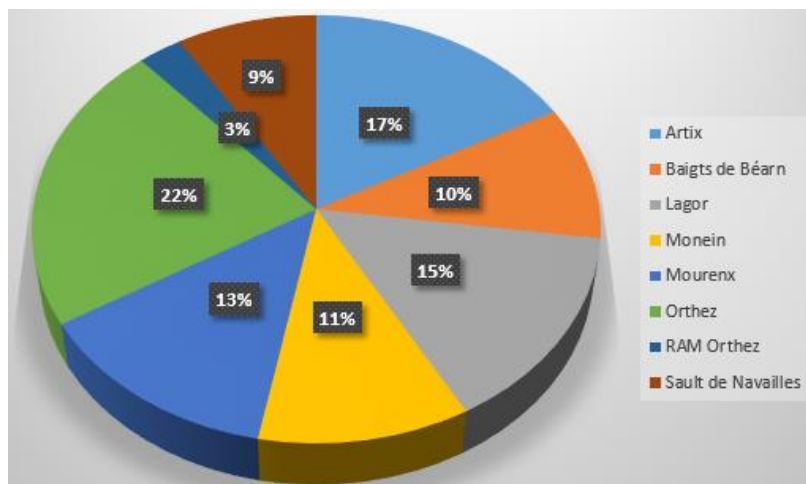
Structures	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Artix	37	126 h	7,4 %
Baigts-de-Béarn	22	82 h	4,8 %
Lagor	32	360 h	21,3 %
Monein	24	598 h	35,3 %
Mourenx	29	135 h	8,0 %
Orthez	48	254 h	15,0 %
RAM Orthez	6	31 h	1,8 %
Sault de Navailles	19	107 h	6,3 %

En 2016, l'équipe était intervenue 197 fois pendant 1453 heures.

En 2017, l'équipe est intervenue 217 fois dans les bâtiments petite enfance pour un total de 1691 heures soit :

- 1,05 ETP,
- une augmentation de + 14 % du temps passé par rapport à 2016.

Répartition des interventions par site



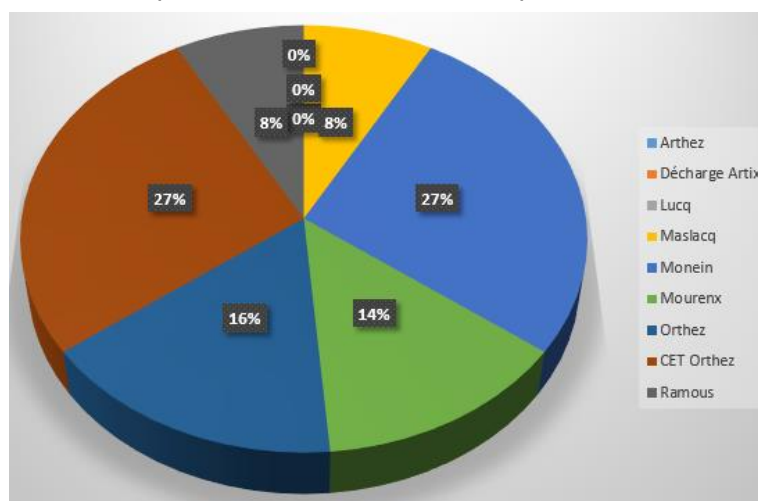
▪ **Temps passés dans les déchetteries**

Sites	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Arthez	0	0 h	0,0 %
Décharge Artix	0	0 h	0,0 %
Lucq	0	0 h	0,0 %
Maslacq	3	44 h	9,8 %
Monein	10	167 h	37,0 %
Mourenx	5	20 h	4,3 %
Orthez	6	37 h	8,2 %
CET Orthez	10	83 h	18,3 %
Ramous	3	101 h	22,3 %

En 2016, l'équipe était intervenue 43 fois pendant 654 heures.

En 2017, l'équipe est intervenue **37 fois** dans les déchetteries pour un total de **450 heures, soit 0,3 ETP.**

Répartition des interventions par site



▪ **Temps passés au Mix**

En 2016, l'équipe était intervenue 64 fois pendant 458 heures.

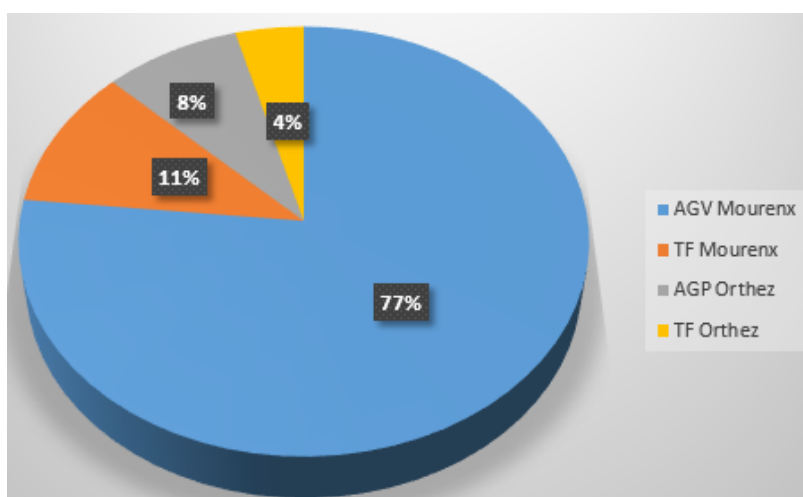
Cette année, l'équipe est intervenue **57 fois** au Mix pour un total de **158,50 heures**, donc 10 % de moins que l'an dernier et surtout 66 fois moins longtemps. Les travaux d'aménagement post-réception chantier sont désormais terminés, il s'agit maintenant de dépannages et de réparations.

▪ **Temps passés sur les sites dédiés aux gens du voyage**

Gens du voyage	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
AGV Mourenx	36	112,5 h	50,7 %
TF Mourenx	5	7,5 h	3,4 %
AGP Orthez	4	99 h	44,6 %
TF Orthez	2	3 h	1,4 %

En 2017, l'équipe est intervenue **47 fois** sur les sites dédiés aux gens du voyage pour un total de **222 heures**.

Répartition des interventions par site



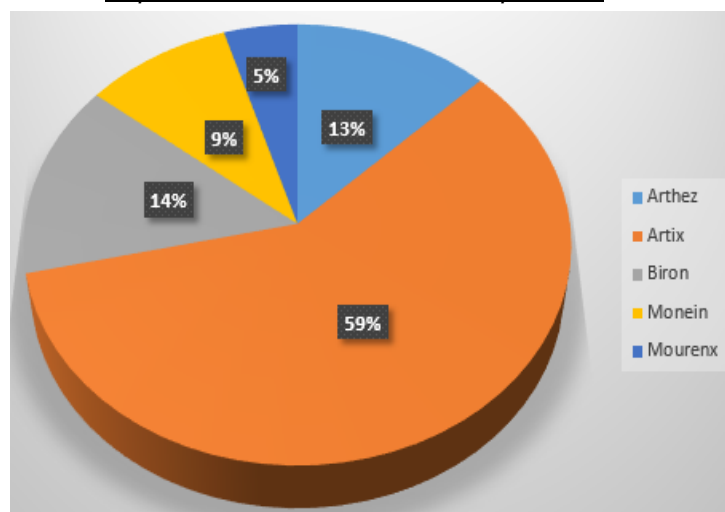
▪ **Temps passés dans les bâtiments « développement économique »**

- **Les pépinières d'entreprises**

Sites	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Arthez	8	63,5 h	8,5 %
Artix	37	613,5 h	82,6 %
Biron	9	37,0 h	5,0 %
Monein	6	20,5 h	2,8 %
Mourenx	3	8,5 h	1,1 %
TOTAL	63	743,0 h	

Soit 0,5 ETP

Répartition des interventions par site

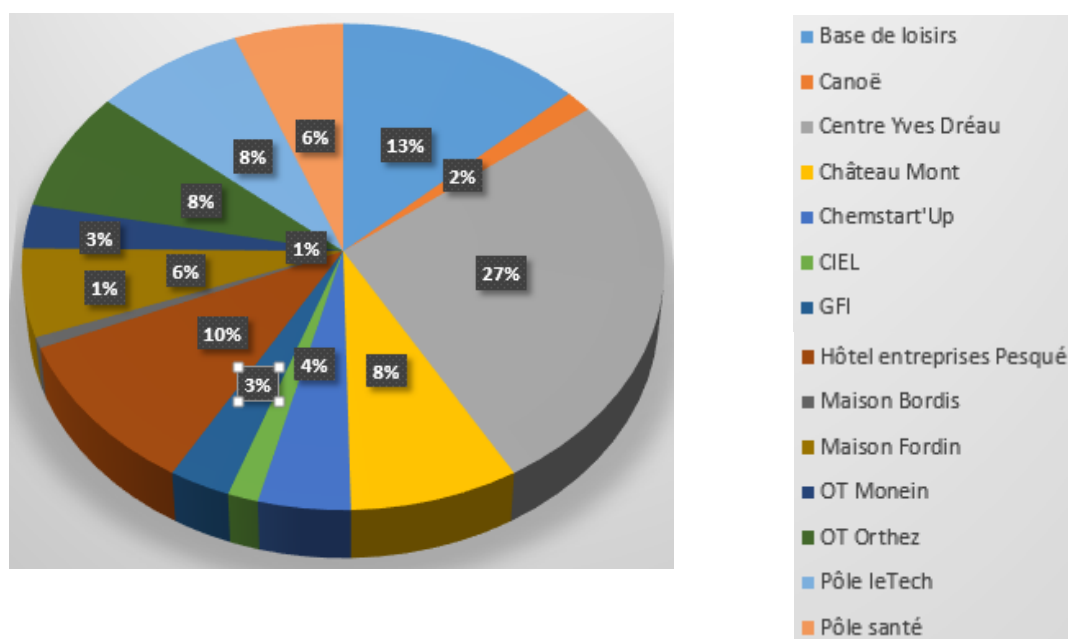


- **Le reste du parc immobilier**

Bâtiments Dév. Eco	Nbre interventions	Durée interventions (agents)	Part temps passé
Base de loisirs	18	717,0 h	45,5 %
Canoë	2	3,0 h	0,2 %
Centre Yves Dréau	37	169,5 h	10,7 %
Château Mont	11	49,5 h	3,1 %
Chemstart'Up	6	249,0 h	15,8 %
CIEL	2	28,5 h	1,8 %
GFI	4	15,0 h	1,0 %
Hôtel entreprises Pesqué	14	125,0 h	7,9 %
Maison Bordis	1	2,5 h	0,2 %
Maison Fordin	8	30,0 h	1,9 %
OT Monein	4	13,0 h	0,8 %
OT Orthez	11	101,0 h	6,4 %
Pôle IeTech	11	38,0 h	2,4 %
Pôle santé	8	36,0 h	2,3 %
TOTAL	137	1 577,0 h	

Soit 1 ETP

Répartition des interventions par site



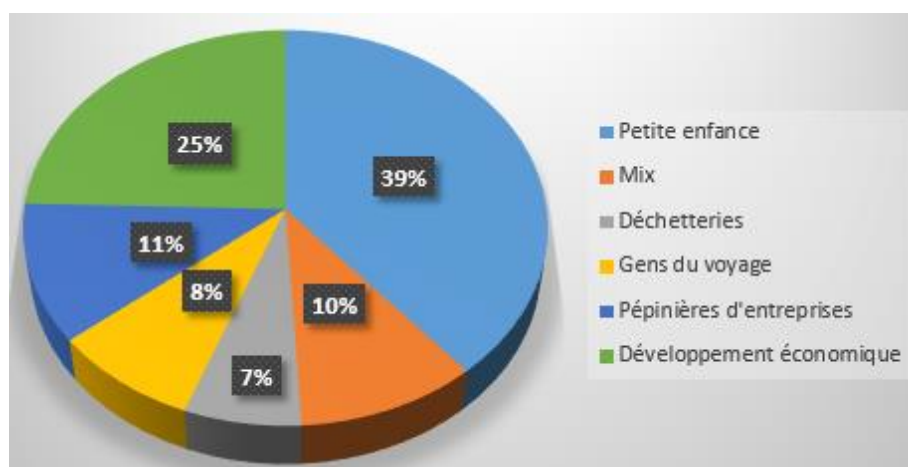
▪ **Chantiers d'importance réalisés par la régie en 2017**

- Remise en peinture des dortoirs de la crèche de Lagor,
- Rénovation intérieure du local de l'équipe propreté urbaine de Mourenx,
- Rénovation intérieure du local gardien de la déchetterie de Monein,
- Rénovation intérieure des locaux de vie du bâtiment Duclos à Artix,
- Réfection totale du portail de la déchetterie de Ramous,
- Tranche 2/3 de l'Ad'Ap (soit phase 1/2 Hôtel CCLO),
- Nettoyage de tous les bardages de la pépinière d'Artix,
- Fin de la réfection du bardage en polycarbonate de la façade arrière du centre technique d'Orthez,
- Rénovation locaux de la base de loisirs : WC sous le restaurant, WC de la plage, chalet de la billetterie de la plage,
- Remise en état totale de 3 ateliers de la pépinière d'Artix,
- Remise en peinture des 500 m² de murs des anciens locaux du GRETA au centre Yves Dréau.

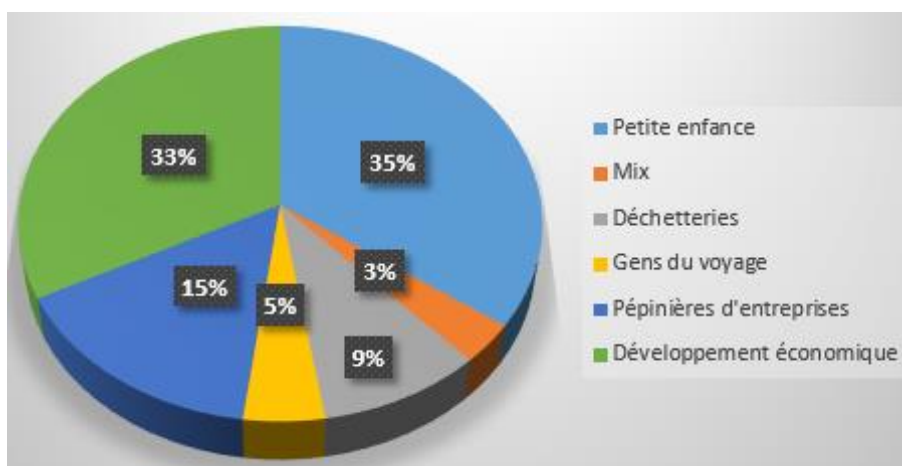
c) **Répartition des interventions selon les principales compétences de l'intercommunalité**

Répartition par compétences	Nbre interventions	Durée interventions (agents)
Petite enfance	217	1 690,8 h
Mix	57	158,5 h
Déchetteries	37	450,0 h
Gens du voyage	47	222,0 h
Pépinières d'entreprises	63	743,0 h
Développement économique (hors pépinières)	137	1577,0 h

Répartition des interventions par compétence



Répartition des durées d'interventions par compétence



d) Entretien des bâtiments communaux

L'évolution des interventions entre 2015 à 2017 est la suivante :

Communes	Nbre interventions		
	2015	2016	2017
Cardesse	4	0	0
Castetner	0	0	1
Cescau	1	2	0
Cuqueron	0	2	2
Labastide-Cézéracq	3	0	0
Labastide-Monréjeau	2	0	0
Lacommande	1	0	0
Lanneplà	1	0	2
Noguères	2	0	0
Serres-Sainte-Marie	1	0	0
Urdès	15	12	1
TOTAL	30	16	6

La refonte du règlement d'intervention décidée par le Bureau le 22 février 2016 a eu les effets escomptés puisque les interventions de la régie CCLO dans les bâtiments communaux se limitant désormais aux interventions simples, du temps de travail est de fait libéré et consacré aux missions de l'intercommunalité.

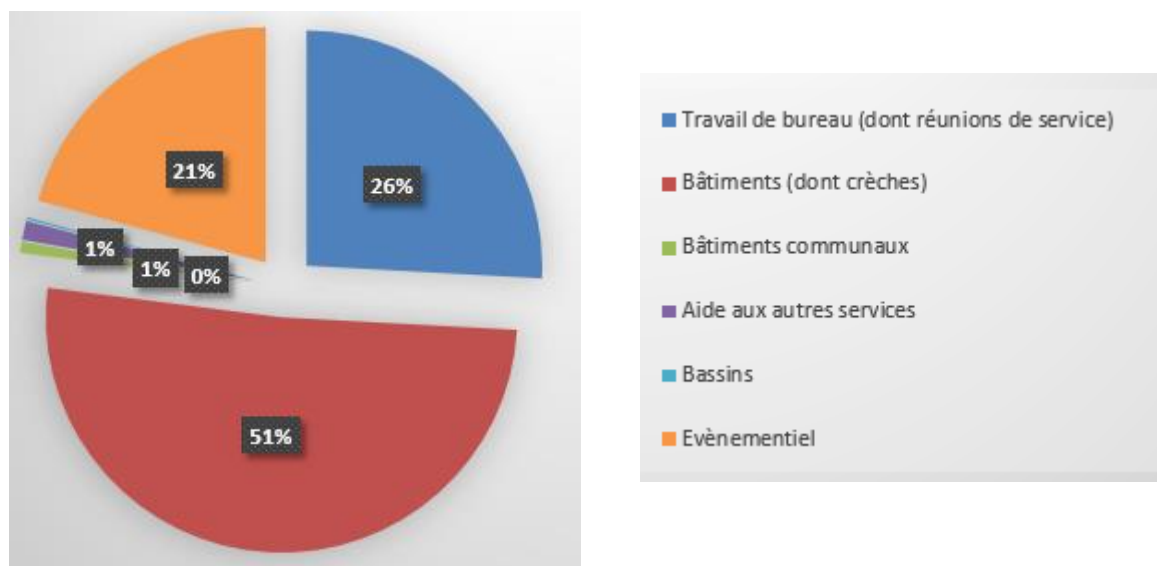
e) Activité du responsable d'équipe

Depuis 2015, Patrick Beuste renseigne quotidiennement un tableau de suivi de son activité détaillée au travers de grandes rubriques.

- Travail de bureau : courriels, ISIGEO, CIRIL (congés), réunions de service, etc.
- Interventions sur le terrain : bâtiments intercommunaux, bâtiments communaux, aide aux autres services, bassins
- Evènementiel.

La répartition des temps dédiés à ces tâches en 2017 est la suivante sachant qu'il manque des heures difficiles à ventiler :

Travail de bureau	376 h
Bâtiments intercommunaux	744 h
Bâtiments communaux	11 h
Aides aux autres services	19 h
Bassins	2,5 h
Evènementiel	302 h



Les statistiques 2017 confortent les conclusions tirées sur l'année 2016 à savoir que l'organisation, la direction et l'encadrement quotidien de l'équipe représentent 25 % du temps de travail, le reste du temps étant dédiée à la participation aux travaux, comme les autres agents de l'équipe.

f) Evolution de l'activité depuis 2013

En 2015, un état de l'évolution des demandes d'intervention enregistrées sur ISIGEO depuis 2013 avait mis en évidence l'impact du non renfort de la régie en personnel lors de la fusion CCL/CCCO le 1^{er} janvier 2014.

A la page suivante, une mise à jour fort intéressante de ce document.

EVOLUTION DES DOMAINES DE COMPETENCES DE L'EQUIPE REGIE BÂTIMENTS DE 2013 A 2019 ET DES INTERVENTIONS QUI EN DECOULENT

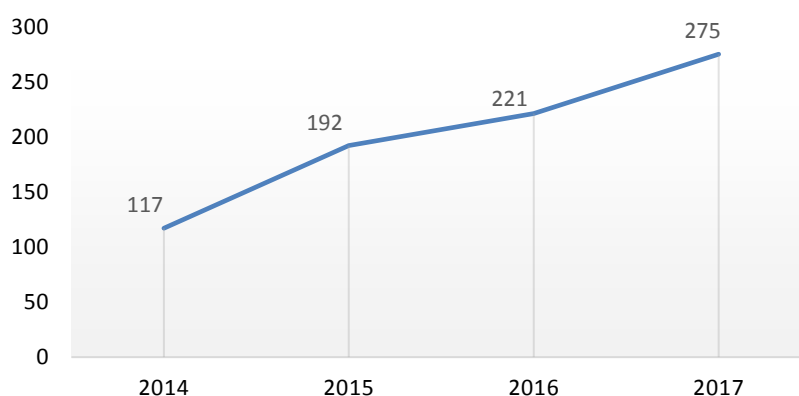
ANNEES	FAITS SIGNIFICATIFS	BATIMENTS		EVENEMENTIEL		TOTAL	Constat par rapport à l'année N-1
		* CCLO * Galeries (Jusqu'en 2017) * Bassins * Sucettes	* Communaux	MATERIELS	CHAPITEAUX		
2013	* 47 communes * chapiteaux & matériels pour associations, fêtes locales et demandeurs hors périmètre communautaire	101	21	156	61	419	
2014	* 61 communes * 15 bâtiments supplémentaires (pôle médical, 4 crèches, château Mont, 8 bâtiments situés à Orthez, déchetterie Ramous) * depuis mai 2014, montage de chapiteaux que pour fêtes locales (sauf cas exceptionnels)	332 dont interventions sur le nouveau patrimoine bâti = 129	34	159	51	576	* comme fusion de 2011, fusion avec ex-CCCO sans augmentation de l'effectif de l'équipe * + 1,9 % de prêts de matériels * - 16,4 % de prêts de chapiteaux * + 45 % de demandes d'intervention "bâtiments"
2015	-	471	30	123	36	660	* - 22,6 % de prêts de matériels * - 29,4 % de prêts de chapiteaux * + 26,8 % de demandes d'intervention "bâtiments", soit + 59,6 % en 2 ans
2016	* 10 bâtiments intercommunaux supplémentaires (3 crèches, centre culturel, 5 pépinières d'entreprises, terrains familiaux d'Orthez) * Restitution de l'école de musique d'Orthez le 1er janvier 2016 * Fin des montages de chapiteaux en régie * Elargissement du règlement d'intervention modifié dans les bâtiments communaux à l'ensemble des communes éligibles	731	16	139	37	923	* + 11 % de prêts de matériels * + 2,7 % de prêts de chapiteaux * + 35,6 % de demandes d'intervention "bâtiments", répondant ainsi à l'objectif de recentrage sur cette activité fixée fin 2015, * L'assistance technique ponctuelle à d'autres services et la logistique événementielle pour des manifestations portées par la C.C.L.O. ne sont pas comptabilisées.
2017	* 1 bâtiment intercommunal supplémentaire : hôtel d'entreprise à Lacq (Chemstart'Up 2) * Au printemps : déménagement de l'OT d'Orthez dans un local provisoire après remise en état * En juin, déménagement de l'OT d'Orthez provisoirement dans les futurs locaux, avant le démarrage des travaux * Transfert des galeries du centre-ville de Moux au 1er janvier 2017 après remise en état globale réalisée par la CCLO en 2017 * Août 2017 : transfert de la gestion de l'installation audiovisuelle de l'église Saint-Girons à l'OT Monein	953	6	84	32	1075	* - 34 % d'interventions d'événementiel * + 22,2 % d'interventions dans les bâtiments, soit + 57,8 % depuis qu'il a été décidé de recentrer l'activité de la régie sur le patrimoine bâti Depuis début 2014, à effectif constant, on note que les demandes d'intervention ont augmenté de + 53,6 %.

6.2. L'externalisation

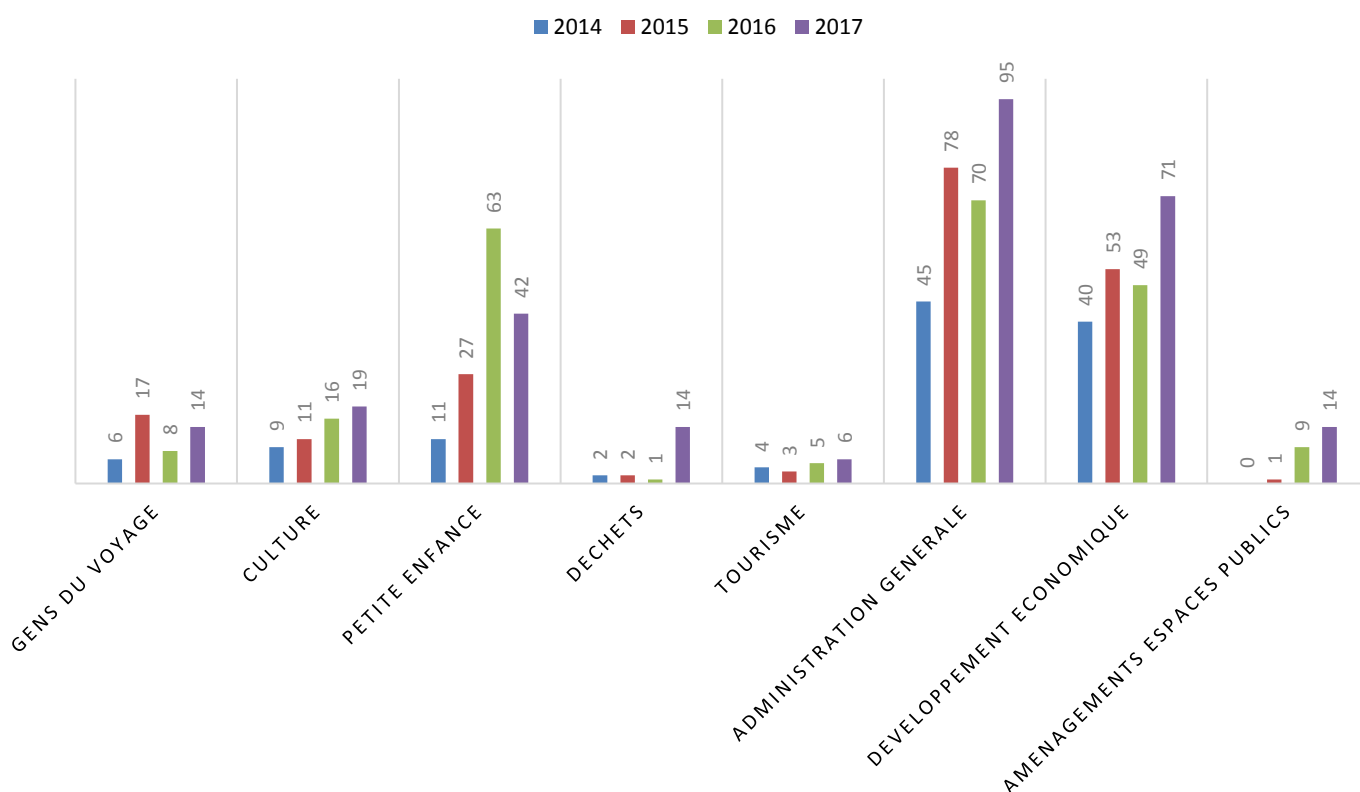
Le 2 janvier 2014, Lionel Sanchez a intégré le service bâtiments en tant qu'assistant de gestion du patrimoine bâti intercommunal. Ainsi, pour assurer un suivi correct et rigoureux des travaux d'entretien menés dans les bâtiments, un tableau de bord a été créé, mis à jour plusieurs fois par jour, à chaque nouvelle actualité d'un dossier de réparation, de sinistre, d'entretien, de dépannage, etc.

CONSTATS :

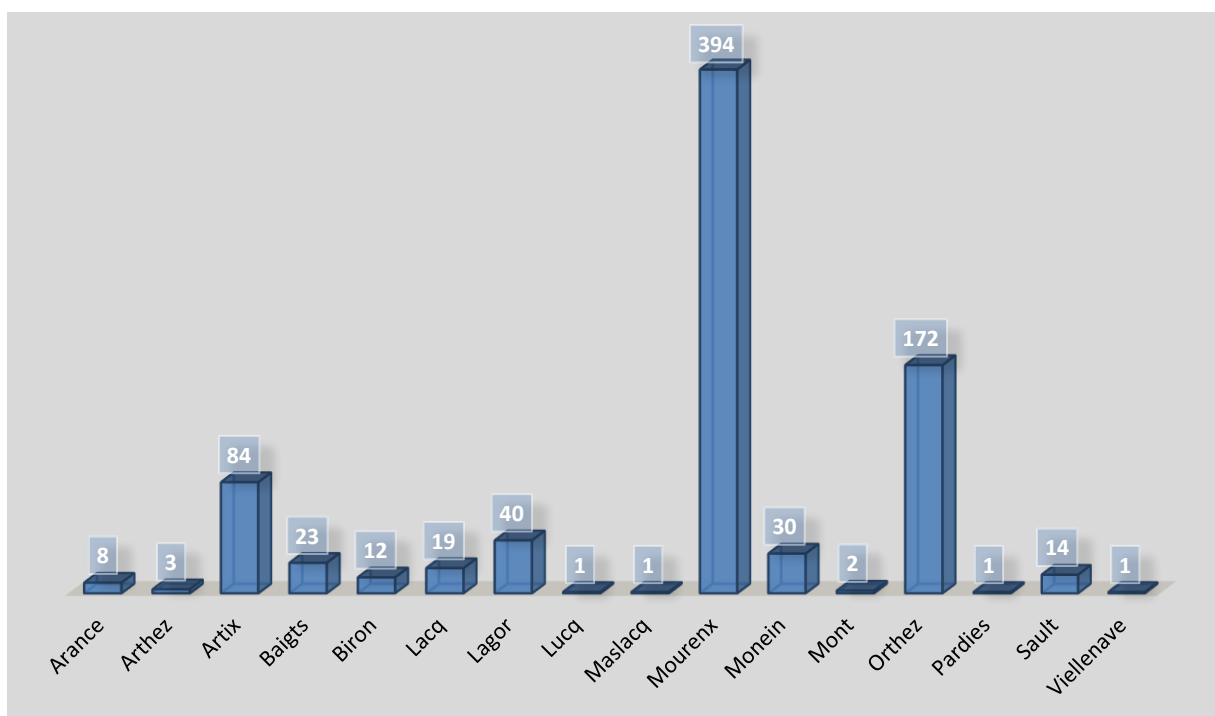
⇒ *PAR BÂTIMENT* : ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre de dossiers ouverts chaque année, bâtiment par bâtiment. Sur un patrimoine bâti en constante évolution et à effectif constant depuis 2014, nous avons géré une **augmentation du nombre de dossiers à gérer de 42 %**.



⇒ *PAR COMPÉTENCE* : ci-dessous un graphique regroupant les bâtiments par domaine de compétence. **Sans surprise, les bâtiments les plus fréquentés et occupés génèrent le plus de dossiers.**



⇒ **PAR COMMUNE** : les **60 bâtiments et installations** gérés par le service bâtiments entre 2014 et 2017 sont **implantés sur 16 communes** dont la majorité sur les 2 villes « centre » de Mourenx et Orthez (tableau détaillé ci-dessous).



6.3. Mise aux normes de 4 E.R.P. au regard de la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Conformément au contenu de l'Ad'Ap' déposé en octobre 2015, la CCLO a mis en conformité une partie de son siège administratif de Mourenx au regard de la réglementation d'accessibilité des PMR. Le reste sera réalisé en 2018.

6.4. Assistance technique aux autres services

- *Pôle Animation du Territoire* : future crèche d'Orthez : fin des investigations archéologiques et suivi du chantier
- *Pôle Développement Economique*
 - Lancement de l'opération de 2^{ème} extension de Chemstart'Up à Lacq,
 - Lancement de l'opération de réaménagement du bâtiment CIEL à Mourenx,
 - Lancement de l'opération de réaménagement de l'office du tourisme d'Orthez,
 - Réfection des chalets de la plage et du chalet de l'entrée de la base de loisirs Biron-Orthez.

7. URBANISME

7.1. Organisation du service

L'année 2017 aura été marquée par le départ de son chef de service fin décembre. Dans la perspective de son remplacement au printemps 2018, le recrutement a été organisé dans les temps. 2 candidats se sont manifestés en interne avec passage devant un jury. 18 candidats en externe ont conduit ce même jury à recevoir 8 personnes après

présélection des dossiers de candidatures. C'est finalement un candidat issu du recrutement externe qui a été retenu.

2017 aura aussi vu l'arrivée d'un nouvel instructeur en fin d'année, un agent ayant formulé le souhait d'une mobilité interne dans la collectivité. Cette arrivée a permis de rééquilibrer les actes d'urbanisme à instruire au regard de leur réelle remontée constatée déjà depuis plusieurs mois.

7.2 Planification

Trois ans après la promulgation de la loi ALUR, le premier trimestre 2017 aura vu la constitution d'une minorité de blocage (31 communes représentant 26 000 habitants) se constituer pour s'opposer au transfert de la compétence « planification urbaine » à la communauté de communes. Partant, la réflexion sur le PLU intercommunal a été reportée.

A la lumière de cette issue et au regard des contraintes budgétaires s'imposant à la collectivité, il a été décidé de réajuster la politique de la communauté de communes en matière de planification urbaine en ne lançant plus systématiquement les PLU des communes qui le décidaient.

Exceptionnellement, il a été voté fin 2017 au BP 2018 les crédits nécessaires (60 000 €) à l'élaboration de cartes communales sur 2 des 3 communes encore sous le régime du Règlement National d'Urbanisme : Boumourt et Sallespisse.

Les PLU approuvés en 2017 au terme d'une procédure d'élaboration sont les suivants :

- Noguères au 19 janvier,
- Baigts au 28 février,
- Parbayse au 30 mai,
- Mesplède au 13 septembre,
- Vielleségure au 18 septembre.

D'autres procédures se sont poursuivies : Artix, Lacq, Castétis.

Il est à noter que le PLU de Bellocq a été approuvé le 29 mars 2017 et a fait l'objet d'une délibération de retrait en date du 22 juin 2017 à la demande du Préfet dans le cadre du contrôle de légalité. La procédure a repris en fin d'année.

Enfin, la mise en compatibilité du PLU d'Orthez par rapport à l'AVAP a été conduite au cours de l'année en vue d'une approbation début de l'année suivante.

7.3 Application du droit des sols

Le frémissement à la hausse de l'activité, constaté en 2016, a été confirmé.

Ainsi, en 2017, les 4 instructeurs du service ont traité 2551 dossiers, tous actes confondus contre 2516 en 2016.

En moyenne, chaque instructeur a instruit 638 dossiers, soit 53 dossiers par mois, chiffre révélateur du niveau d'activité.

Cette augmentation du nombre d'actes s'explique toujours par l'arrivée de nouvelles communes qui étaient sous le régime du RNU et qui ont approuvé leur document d'urbanisme en 2017 (voir ci-dessus) : 5 communes auxquelles s'ajoute la commune de Bézingrand dont le PLU a été approuvé en décembre 2016.

CONCLUSION

L'ensemble des activités décrites ci-dessus ne doivent pas occulter le travail support réalisé par les services :

- en direction des autres pôles et services de la collectivité, le plus souvent sous forme « d'assistance à maîtrise d'ouvrage ». En effet, bon nombre d'initiatives communautaires s'achèvent par un acte d'aménagement : réhabilitation des friches du site de la Saïca à Orthez, interventions sur les sites d'accueil des gens du voyage, signalisation d'information locale au bénéfice de l'économie et du tourisme, etc.
- pour la mise en œuvre de nouvelles compétences Gemapi et « Eau et Assainissement ».

8. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

8.1 Le Haut débit pour tous

La CCLO et le Département des Pyrénées Atlantiques ont travaillé ensemble pour définir le mix technologique le plus adapté à la situation du territoire de la CCLO.

Le déploiement prévu sur le territoire combine fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) et opérations de montée en débit.

Le volet Montée en Débit est actuellement mis en œuvre par la CCLO : le montant des investissements 2017-2018 s'élève à 900 000 €.

Les 7 communes éligibles et retenues en 2017-2018 sont : Labastide-Cézéracq, Argagnon, Sarpourenx, Lacadée/Labeyrie, Orthez-Sainte-Suzanne/Lanneplà, Laà-Mondrans et Labastide-Monréjeau.

Le volet FTTH sera mis en œuvre par un Syndicat Mixte Ouvert auquel la CCLO adhérera dès sa création, mi-2018.

Une première délibération votée lors du conseil communautaire de novembre 2017 a validé le principe de création de ce nouveau syndicat.

8.2 Le raccordement des entreprises isolées

La CCLO et le Département des Pyrénées-Atlantiques ont conclu un partenariat pour raccorder en fibre optique des entreprises isolées. En effet, l'usage et le développement des technologies de l'information et de la communication constituent un atout pour la compétitivité des entreprises et, par voie de conséquence, participe au développement économique local.

En 2016, l'entreprise Ball Beverage Packaging France (précédemment dénommée Rexam) de Mont avait ainsi bénéficié d'un raccordement au réseau département de IRIS64.

En 2017, ce sont les dossiers de la société 3C Métal de Sauvelade et du circuit d'Arnos qui ont été retenus. Le montant des travaux s'est élevé à 250 000 €. La CCLO a apporté son concours financier à hauteur de 85 000 €

3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

1. LES AIDES ENERGIE

Le budget 2017 alloué aux particuliers était de 320 000 € et de 137 000 € aux communes.

1.1. Aides Habitat Energie aux particuliers

Pour l'année 2017, les aides aux particuliers ont été déclinées sur deux règlements : celui lié au programme de l'ANAH dont le nom change en fonction des années (celui qui est en vigueur s'appelle « PIG Bien Chez soi » et celui appelé « Energie »).

Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

Règlement		Nombre de dossiers subventionnés	Montant total subvention CCLO	Montant Moyen Subvention CCLO par dossier
ANAH	PIG HOME64	5	10 650 €	2 130 €
	PIG BCS	45	91 064 €	2 024 €
ENERGIE	En vigueur	151	151 407 €	1002 €
	avant 2016	10	16 099 €	1610 €
Centre Bourg		2	22 443 €	11 222 €
TOTAL		211	293 018 €	1 370 €

1.2. Aides énergie aux communes

Le bilan global, pour l'année 2017, des aides aux communes est le suivant :

Commune	Lieu	Montant total de la subvention versée en 2017
Argagnon	Mairie	4 123 €
Cescau	Logements communaux	12 493 €
Lacq	Ecole & Presbytère	8 534 €
Pardies	Ecole & Salle polyvalente	19 783 €
Sallespisse	Mairie	13 785 €
Sault-de-Navailles	Mairie – école	8 331 €
SIVU d'Arthez-de-Béarn	Ecole	4 588 €
Tarsacq	Ecole	5 847 €
Urdes	Logements communaux	46 623 €
Total		124 107 €

Le règlement des aides aux communes a été arrêté en septembre 2017. Pour autant, tous les dossiers n'ont pas été soldés et ne le seront pas forcément en 2018. La priorité étant de solder les dossiers des particuliers pour obtenir la subvention TEPCV (territoires à énergie positive et croissance verte).

1.3. La subvention TEPCV

Le 11 octobre 2016, la collectivité a signé une convention TEPCV avec L'Etat et en particulier avec le ministère de l'Environnement pour un montant de subvention de 500 000 €.

Sur ce montant, 450 000 € concernent les aides Habitat Energie. Les règlements éligibles sont :

- PIG BCS,
- Aides Energie,
- Centre bourg,
- Logements communaux.

Les conditions d'attribution sont :

- Les notifications doivent être faites entre le 11/10/2016 et le 31/12/2017,
- Les paiements doivent avoir lieu avant le 11/10/2019 (ou la fin de l'année),
- 80% de l'aide versée par la collectivité nous est reversée.

En 2017, la collectivité a reçu une avance de 200 000 €.

Le montant éligible des dossiers en fin d'année 2017 est de 367 055 € pour 220 dossiers soit un potentiel de subvention de 293 644 €. Cette somme devrait être versée en 2018.

2. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 9 695 kWh. La recette associée perçue en mars 2018 est de 4 943,77 €.

3. LE PCAET

Le Plan Climat Air Energie du territoire a été validé dans son intégralité au conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Les principales étapes ont été :

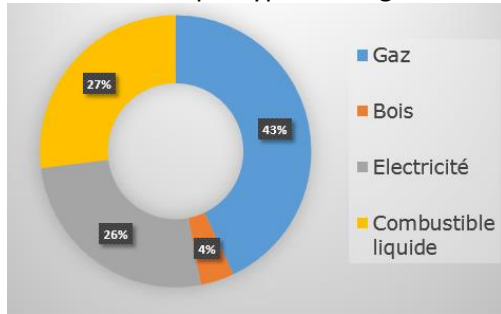
- Lancement de la démarche : conseil communautaire du 14 décembre 2015.
- Validation du diagnostic et des orientations : conseil communautaire du 20 mars 2017.
- Validation de la stratégie et du plan d'actions : conseil communautaire du 26 juin 2017.

Les principaux chiffres du diagnostic sont :

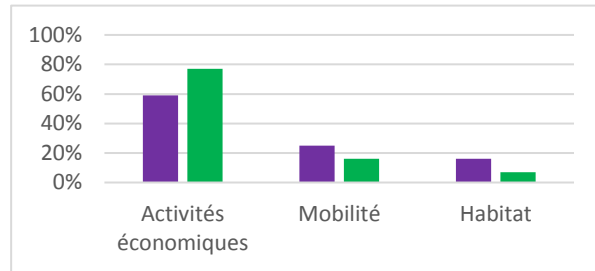
LES INDICATEURS CLES 2012

Consommation énergétique	3 343 GWh	Production d'énergie renouvelable	2 374 GWh
Estimation de la facture énergétique	360 millions €	Taux d'intégration (% de la production par rapport à la consommation)	71%

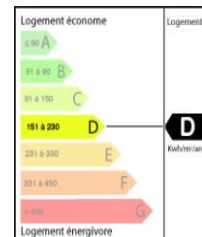
Consommation par type d'énergie



Répartition en % de la consommation énergétique 3 343 GWh et des émissions de gaz à effet de serre 849 173 tCO₂e par secteur



Activités économiques	Emplois	Industrie	Tertiaire	Agriculture
		10 195	17 769	1 165
	Consommations	869 GWh	1 036 GWh	67 GWh
59% des consommations 77% des émissions CONSTAT : Les émissions de GES des activités économiques sont surtout dues à l'industrie.				
Mobilité	Part du transport	Mobilité quotidienne	Logistique	
		70% de déplacement en véhicules individuels	18% de véhicules utilitaires 9% de poids lourds	
	Consommations	836 GWh		
25% des consommations 16% des émissions CONSTAT : La voiture est le mode de transport le plus utilisé. Le développement de l'intermodalité, du transport à la demande, du covoiturage et du numérique constituent les principaux leviers à l'échelle de la collectivité.				
Habitat	Nombre de logements	25 591		
		75% de maisons individuelles 25% d'immeubles collectifs		
	Consommation énergétique	535 GWh		
	Consommation par logement	20 906 kWh		
	Superficie moyenne	100 m ²		
	Classe énergétique	209 kWh/m ² /		
16% des consommations 7% des émissions CONSTAT : Les énergies en milieu diffus les plus utilisées sont le fuel et l'électricité et en milieu dense, le gaz et l'électricité. La classe DPE moyenne est D mais il y a beaucoup de disparité dans la réalité.				



La stratégie retenue est la suivante :

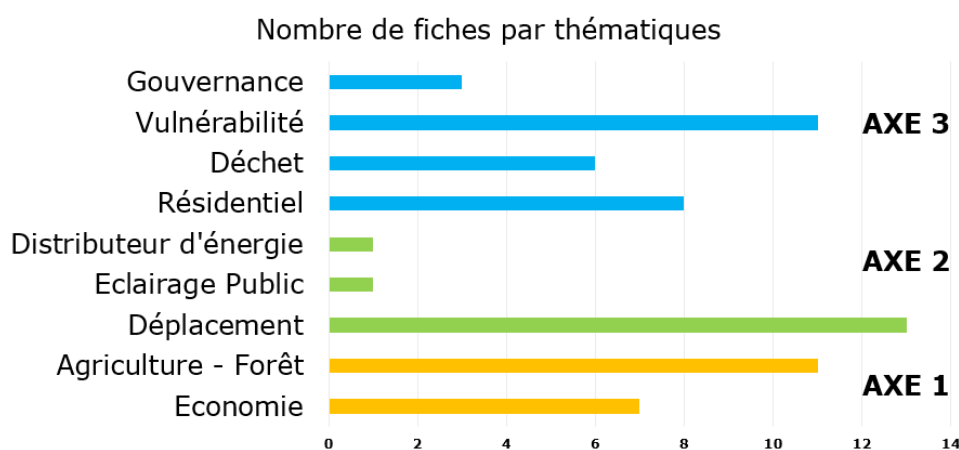
- **la maîtrise de la consommation d'énergie du secteur industriel** : la collectivité souhaite toujours recevoir des industriels sur son territoire et s'engage à trouver lors de leur implantation des solutions de maîtrise de l'énergie,
- l'implantation d'entreprise dans le domaine de **la transition énergétique dont le stockage de l'énergie**,
- **la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments** privés et publics du territoire pour la réduction de la précarité énergétique,
- **une option volontariste** : un engagement à réduire les consommations énergétiques des transports,

- **la réduction de la vulnérabilité** du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles et des aléas,
- **un environnement sain** pour les habitants et le territoire,
- **la création d'emplois** liés à la valorisation des ressources locales.

Les axes du plan d'action sont ceux du projet de Territoire soit :

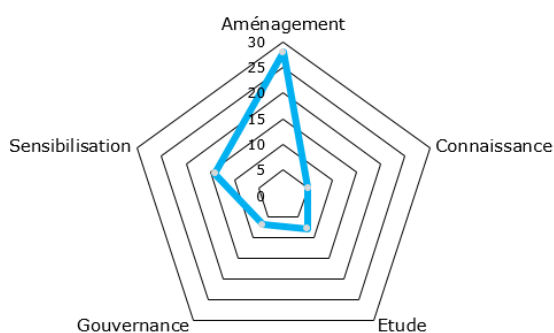
- **Axe 1** : Une économie dynamique permettant le développement du territoire.
- **Axe 2** : Un aménagement durable du territoire.
- **Axe 3** : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social.

Il y a 9 orientations et 61 fiches. Sur la planche suivante sont indiquées les thématiques abordées et le nombre de fiches correspondants.

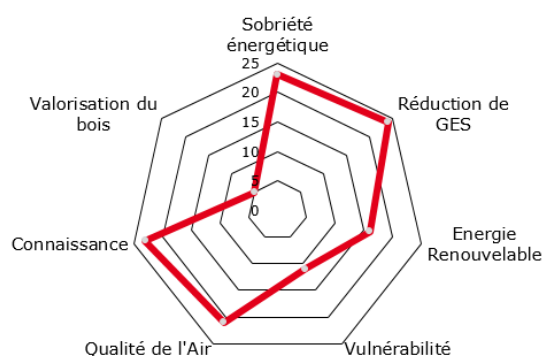


La répartition par type d'actions et par types d'enjeux est :

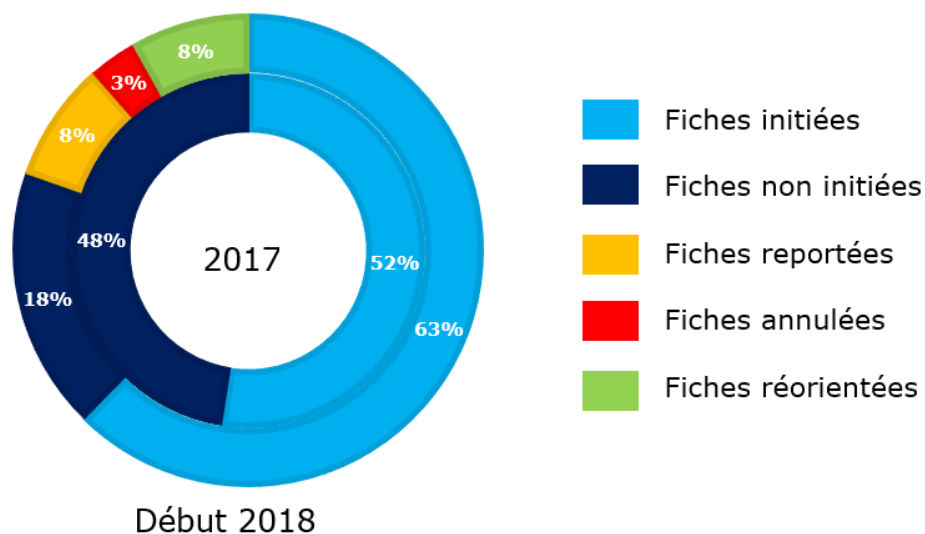
Répartition par type d'actions



Répartition par enjeux



Le bilan des actions entre début 2017 et début 2018 est le suivant :



Le projet de PCAET arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées soit l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine. Il a également fait l'objet d'une demande d'avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Il y a eu deux retours d'avis : celui de l'Etat établi le 17 octobre 2017 et celui de la MRAe, établi le 6 octobre 2017. Les retours d'avis sont réputés favorables en l'absence de réponse dans les délais légaux.

La consultation publique s'est tenue du 6 septembre au 21 octobre 2017 inclus, par voie électronique.

Ces différents documents sont en consultation sur le site internet de la collectivité.

4. LA GESTION DES DECHETS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'année 2017 et approuvé le 25 juin 2018 a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, pour l'obtention de détails sur la gestion des déchets sur l'année 2017, il convient de s'y reporter.

Quelques points marquants sont repris ci-dessous :

4.1. La collecte

La baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles se poursuit : on est passé sous la barre des 200 kg/habitant/an. Cette baisse se répercute au niveau de la quantité d'emballages ménagers et de verre collectés qui, elle, connaît une augmentation permettant d'atteindre les 80 kg/habitant/an.

4.2. Les déchetteries

En raison de la disparité des conditions d'accueil des professionnels en déchetterie, une étude a été menée et a conduit à n'autoriser que les particuliers à utiliser ces sites, les

professionnels pouvant se diriger vers des structures privées existantes sur le territoire. L'année 2017 a donc été consacrée à la réflexion et à l'installation d'un contrôle d'accès pour une mise en service dès le 1^{er} janvier 2018. Chaque foyer doté d'une carte magnétique sera autorisé à déposer ses déchets en déchetterie 24 fois/an.

4.3. Le financement du service déchets

La TEOM finance pour la première année le budget déchets en totalité. Son taux de 10.05% est reconduit pour l'année 2018.

5. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

5.1. Les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

En 2017, il restait à mettre en œuvre les mesures foncières instaurant le délaissement, dans le cadre des PPRT.

La propriétaire de l'une des maisons concernées à Lacq avait mis en demeure la CCLO d'acquiescer son bien ; Le propriétaire l'a fait le 23 janvier 2017 pour celle d'Os-Marsillon.

A partir de ces mises en demeure, toute la procédure a été lancée avec les partenaires financiers pour procéder à l'acquisition. Il a fallu demander aux services des domaines de chiffrer à nouveau les biens et attendre d'obtenir l'accord des propriétaires des biens, d'une part, et des partenaires financiers que sont l'Etat, Arkema, le conseil départemental et le conseil régional, d'autre part, avant de passer à la phase opérationnelle.

L'année 2018 verra donc l'aboutissement de cette démarche d'acquisition et de démolition des 2 maisons de Lacq et d'Os-Marsillon.

5.2. Activités de la Commission de Suivi de Site du bassin de Lacq

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq a été créée en septembre 2016 par arrêté préfectoral (fusion du SPPPI et du CLIC). Elle est présidée par M. Dubreuil, vice-Président aux risques technologiques et naturels.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2017 pour traiter essentiellement de la problématique nuisances olfactives sur le bassin de Lacq, mise en exergue par des riverains d'Induslacq en juin 2015.

Cette CSS est une instance d'échanges entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations.

Tous les comptes rendus de ces séances sont consultables sur le site internet de la Préfecture.

5.3. Moyens d'alerte des populations : Système d'appels en masse : Téléalerte

Le dispositif d'appel en masse est opérationnel depuis le 31 mars 2016.

Il permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques, accidents de transports de matières dangereuses).

Fin 2017, 1405 administrés étaient inscrits soit 248 nouvelles inscriptions en 2017, la quasi-totalité faite en ligne.

Le test annuel réalisé par la CCLO s'est déroulé le 14 décembre 2017 et a été globalement satisfaisant.

4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

1.1. Enfance

a) **Financement de deux RAM et d'un LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP.

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financement de la CAF à hauteur de 41 136 €),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 21 083 € (financement de la CAF à hauteur de 6 645 €).

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement le RAM d'Orthez et les 2 RAM couvrent l'ensemble du territoire.

En 2017, le territoire compte 268 assistantes maternelles agréées dont 238 en activité (capacité d'accueil théorique : 754 places).

Le LAEP a accueilli 133 enfants et 105 parents sur 164 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2017, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, le LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2017 a été présentée lors du comité de pilotage du 30 novembre 2017.

b) **Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez, de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix et elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein et de Mourenx et les aide financièrement (60 000 € + 287 531 €).

Une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent, intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement composé de 3 agents pallie les absences.

125 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 233 enfants en 2017.
73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 172 enfants en 2017.

Le reste à charge pour la CCLO en 2017 déduction faite de la participation des partenaires institutionnels -essentiellement la CAF- et des usagers est de 1 363 871 euros pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 1 LAEP).

▪ **La crèche « les Canaillous » d'Orthez - 50 places (40 places depuis septembre 2016)**

Déménagement de la crèche en novembre 2013 dans les algecos : solution temporaire choisie par l'ex CCCO le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Depuis la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

- 21 agents + 1 cuisinière du restaurant municipal d'Orthez,
- CA 2017 : 974 248 € dont 77,87 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 91,35 % (agrément baissé à 40 places en septembre 2016 afin de réduire les inconvénients de la structure).

Prix de revient très élevé, au-dessus du seuil d'exclusion de la CAF mais la situation temporaire le justifie. Un projet de reconstruction de la maison de la petite enfance d'Orthez est en cours avec une ouverture prévue en 2018.

▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY (partenaire privé qui participe à hauteur de 52 000 €/an)**

- 13 agents dont une infirmière (12h/semaine),
- CA 2017 : 487 511 € dont 86,71 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 77,80 %.

▪ **La crèche « L'ilot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Elle a été transférée à la CCLO au 1^{er} janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 : stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes en 2016 et 2017, apports et soutien du service petite enfance (réunions, journée annuelle pédagogique).

- 12 agents,
- CA 2017 : 480 698 € dont 90,26 % de charges de personnel,

- Taux d'occupation facturé : 85,74 %.

▪ **La crèche « graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,
- CA 2017 : 267 454 € dont 85,70 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 84,60 %.

▪ **La crèche « les mini pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,
- CA 2017 : 258 674 € dont 85,31 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 81,13 %.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental pour l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

1.2. Enseignement

a) Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a revu à la baisse en 2017 le montant des subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs.....	9 536 €
- Subventions aux associations sportives	9 500 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques	41 085 €
Total :	60 121 €

b) Aides financières diverses

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx : **13 500 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique :
 - La Calendreta d'Artix (19 600),
 - L'école maternelle de Monein (300 €),
 - L'École bilingue de Lagor (300 €),
 - Le Comité des Relations Extérieures du Pays d'Arthez (850 €),
 - L'association Silva Lata (300 € pas de demande en 2016),
 - L'école élémentaire de Monein politique linguistique (300 €).

Total : 21 650 €

Afin de mettre en lumière et perspectives les métiers du bassin de Lacq et d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu le carrefour des métiers à hauteur de **2 842,64 €** pour l'année 2017.

c) Les aides financières aux étudiants (140 000 € inscrits au budget)

- Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire

de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 800 € par personne et par an.

91 150 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **220** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires	Budget par Montant octroyé
150 €	17	2 550 €
200 €	10	2 000 €
250 €	38	9 500 €
300 €	30	9 000 €
350 €	2	700 €
400 €	25	10 000 €
500 €	60	30 000 €
600 €	10	6 000 €
700 €	10	7 000 €
800 €	18	14 400 €

- **Aides aux stages obligatoires**

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stage obligatoires : **32 305,50 €** ont été attribués à **85** étudiants.

d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2017)

- **Aide aux devoirs dans les écoles primaires**

32 écoles ont bénéficié de ce service et 33 communes étaient concernées.
87 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 732 enfants inscrits (soit 28,70 % des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez).

Au total, de janvier à décembre 2017, 7 551 heures sur 34,5 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 218 heures en moyenne/semaine et 6,4 équivalents temps plein.

- **Aide aux devoirs dans les collèges**

Suppression du dispositif AAD en collèges car une aide similaire aux collégiens a été mise en place en novembre 2017 par l'éducation nationale : « devoirs faits ».

e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn, Artix et Monein accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transport : **72 357,44 €**

Frais d'entrée + maîtres-nageurs : **127 762,05 €**

2. HABITAT

2.1. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet unique Habitat/Energie

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Unique Habitat –Energie.

En 2017, 544 personnes ont été conseillées et accompagnées par le Guichet Unique. En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif approprié à leur situation.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi » mis en place par le Département 64 en 2015 et auquel la communauté de communes de Lacq-Orthez est partenaire, 47 projets ont été soutenus financièrement pour un montant de 100 311 €.

Par ailleurs, 137 projets ont été aidés dans le cadre du dispositif d'aides aux économies d'énergie pour un montant de 132 080 € et 2 projets au travers du dispositif centres-bourgs pour 22 443 €.

En synthèse 254 834 € ont été consacrés à l'amélioration du parc privé en 2017.

En septembre 2017, en raison de l'importance du stock de dossiers notifiés, il a été décidé de suspendre les dispositifs d'aides aux particuliers excepté le PIG se terminant en décembre 2017.

En parallèle, des propositions ont été faites pour faire évoluer dès 2018 les modalités d'accompagnement des porteurs de projets au vu des évolutions nationales et locales importantes. Le volet sensibilisation/animation sera aussi développé ainsi que le travail auprès des artisans et partenaires (banques, notaires, etc.).

2.2. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50% de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75% des logements en T2 ou T3,
- 30% des logements financés en PLAI.

Les opérations de 6 logements locatifs dans le bourg de Labastide-Cézeracq et de 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux ont démarré en 2017 et se termineront en 2018.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a apporté son concours financier à hauteur de 34 034 € pour l'opération de Labastide-Cézeracq (1^{er} acompte versé en 2017).

Concernant l'opération d'Arthez-de-Béarn, le soutien financier de l'intercommunalité s'élève à 105 815 € et sera versé en deux temps courant 2018.

Concernant l'opération de renouvellement urbain de la ville de Mourenx, l'intercommunalité a soutenu trois opérations de logements locatifs sociaux :

- L'opération de 34 logements dénommée Ansabère a été livrée par la SNI en décembre 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 132 245 € (3 % du prix de revient). Le solde de subvention sera versé en 2018.
- L'opération menée par le COL, quartier La Barthe, a été livrée en 2017. L'aide de la communauté de communes s'élève à 23 005 € (3 % du prix de revient). Le solde sera versé en 2018.

- L'opération menée par l'Office 64 de l'Habitat, quartier Est, relative à la construction de 10 logements locatifs a été livrée fin 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 37 954,07 € (3 % du prix de revient) ; le solde a été versé en 2017.

Par ailleurs, la commune de Lucq-de-Béarn a été soutenue pour son projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne agence postale et presbytère en 3 logements communaux à loyer conventionné (PLUS). L'aide de la collectivité s'est portée à 18 220 €.

Les communes de Boumourt, Sauvelade, Hagétaubin et Sallespisse ont lancé des projets de réhabilitation de logements communaux conventionnés.

2.3. Lancement du Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur

Conformément aux obligations portées par la loi ALUR de 2014 et aux orientations fixées par son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur (PPGD) en Juin 2017.

D'une durée de 6 ans, ce plan fixe des orientations répondant à un double objectif :

- satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement social,
- organiser la gestion partagée de la demande de logement social.

Les composantes du PPGD relatives au droit de l'information visent à rendre les demandeurs de logement social acteurs de leur demande. Le Plan devra ainsi informer tout demandeur sur les modalités de dépôt de la demande, les caractéristiques du parc social, les règles générales d'accès, etc.

Quant à la gestion partagée de la demande de logement social, elle repose sur deux outils dont les modalités d'organisation et de fonctionnement doivent être définies dans le PPGD :

- Le service d'accueil et d'informations des demandeurs qui devra comporter au moins un lieu d'accueil et d'information « commun » à tous les acteurs impliqués ;
- Le dispositif de gestion partagé qui correspond à un système informatique « commun » à tous les acteurs impliqués et qui repose sur le Système National d'Enregistrement (SNE) mis en place au niveau national ; il est l'outil support du droit à l'information.

Ce Plan Partenarial constituera l'un des outils introduits par la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux qui positionne désormais les intercommunalités comme chefs de file sur ces questions de gestion de la mixité en articulation avec la politique de l'offre de logements.

2.4. Politique d'accueil des gens du voyage

La communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Afin d'améliorer la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 389 €. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant la gestion de l'aire de grand passage d'Orthez qui fait office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes a confié la gestion de l'aire à l'entreprise de sécurité BPSI pour un montant annuel de 11 928 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages, les installations de groupes de grands passages se sont concentrées sur le secteur orthézien :

- le complexe sportif du collège Daniel Argote a été occupé par plusieurs groupes successifs du 10/07 au 6/08 (une installation en mars dernier aussi),
- le stade de Sainte Suzanne a été occupé du 16/07 au 20/08,
- le lac de l'Y a été occupé début juillet par un groupe,
- les abords de l'école de Biron ont été occupés mi-juillet par un groupe.

Coûts pour les collectivités : dégradation, coûts des procédures d'expulsion 11 831 € et mobilisation des agents.

3. TRANSPORTS

3.1 Le service de transport à la demande (TAD)

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Depuis son lancement en 2012, 56 869 voyageurs se sont déplacés avec le TAD.

Le coût de fonctionnement du service pour 2017 s'élève à 225 000 € financés à hauteur de 96 000 € par le Conseil départemental et 23 382 € par les usagers.

3.2 Transport ferroviaire

Le comité technique du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) s'est tenu le 8 novembre 2016. Les actions et engagements réalisés ou mis en œuvre par la Région ont été présentés conformément au contrat.

La Région dans le cadre de ses nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017 (Chef de file de l'intermodalité) examine la possibilité de créer un syndicat mixte des transports (type SRU) dont les compétences obligatoires seraient la coordination des offres de transport, l'information voyageurs, la tarification coordonnée.

3.3 Transport scolaire

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens. La participation pour l'année 2017 s'élève à 193 045 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les lycéens et collégiens.

3.4 Transports interurbains

Ils relèvent à partir du 1^{er} janvier 2017 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : il n'y a pas eu de modification (ni ajout, ni suppression de ligne) par rapport à l'année 2016. La communauté de communes de Lacq-Orthez poursuit sa réflexion sur la refonte des lignes pour demander une desserte plus importante du territoire.

3.5 Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gériatologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le département). La convention de mise à disposition a été renouvelée pour 3 ans.

Le dispositif de participation financière à la téléassistance n'a pas été reconduit en 2017 par la CCLO, le Département 64 s'étant doté d'un service public de téléassistance plus avantageux pour l'utilisateur.

4. CULTURE

4.1. Centre Culturel

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1^{er} février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la foire le lundi 4 avril 2016.

Tous les occupants du Mi[x] ont vu leur public augmenter. Les objectifs de fréquentation qu'ils s'étaient donnés ont même été largement dépassés.

Le cinéma est ouvert tous les jours du lundi au dimanche.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à midi et le soir, uniquement sur réservation.

Quand elle présente une exposition, la galerie d'art est ouverte au public mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La médiathèque et la cyber-base sont ouvertes au public 37 heures par semaine, du lundi au samedi. Les matinées, les groupes sont reçus sur rendez-vous.

Au total, 26 agents sont affectés au fonctionnement de la médiathèque, de la cyber-base et du MIX.

Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au MIX s'est réuni à deux reprises.

En avril 2017, il a examiné le bilan détaillé des animations communes portées par les entités du Mi[x] et les mesures d'intervention pour la gestion des publics difficiles dans le hall : proposition d'aménager le hall pour en faire un lieu d'animation géré par les occupants du Mi[x] afin d'occuper les lieux et ne pas laisser les jeunes en territoire conquis, envoi de courriers aux parents afin de les informer du comportement inapproprié de leur enfant et si besoin envoi de courriers d'exclusion.

En décembre, il a examiné le bilan détaillé de fonctionnement du Mix, au vu des objectifs fixés dans le projet d'établissement et a fixé les orientations pour 2018 en matière d'animations collectives et de communication.

Par ailleurs, un comité technique regroupant les professionnels des entités du Mi[x] se réunit tous les mois pour échanger des informations sur le fonctionnement du Mi[x], les animations portées par chacun et pour mettre en place des actions communes. Ces échanges réguliers permettent la mise en place d'une synergie au sein du Mi[x], comme prévu dans le projet d'établissement.

Le budget global de fonctionnement du MIX s'est élevé en 2017 à 1,284 M€ dont 247 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

4.2. Pôle lecture

En 2017, le Pôle lecture est constitué de 23 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 10 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq, Mont, Puyoo, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescou, Labastide Cézeracq et Viellenave d'Arthez) et 5 haltelectures (Balansun, Saint Boès, Sainte-Suzanne, Sallespisse, Salles Mongiscard).

a) Réinformatisation du réseau

La réinformatisation de la médiathèque Jean-Louis Curtis d'Orthez a été préparée de juillet à décembre 2016 et a été finalisée en janvier 2017.

b) Acquisitions

Au 31 décembre 2017, le fonds de la Médiathèque est constitué de 47 769 documents soit 19 901 livres adultes, 14 871 livres ados/enfants, 6 069 CD audio, 270 partitions, 6 658 DVD.

La Médiathèque est abonnée à 159 revues adultes, ados et enfants.

Toutes ces collections sont localisées à la médiathèque et accessibles via la réservation par les usagers du réseau.

L'ensemble des collections ont été équipées de puces RFID afin de permettre l'emprunt direct aux automates de prêts et d'activer le système antivol de la médiathèque.

La Médiathèque a également un fonds de ressources numériques qui sont accessibles à tous les abonnés, via le portail, soit sur place, soit de leur domicile.

c) Fréquentation :

Au 31 décembre 2017, la médiathèque compte :

- **3 725** inscrits sur le site de Mourenx dont 2 486 adultes, 1 128 enfants (<14 ans) et 111 collectivités.

Au 31 décembre 2017, le réseau compte :

- **8 956** inscrits (quel que soit le site), dont 5 743 adultes, 2 949 enfants et 264 collectivités.

Tous les usagers, quel que soit leur site d'inscription peuvent emprunter et rendre leurs documents à n'importe quel endroit du réseau.

Depuis l'ouverture de la Médiathèque au Mix, on a noté la venue d'un nouveau public de jeunes de 10-14 ans et d'ados-lycéens. Ce public ne vient pas pour emprunter des documents donc on ne les retrouve pas dans les statistiques mais ils viennent pour travailler, pour se retrouver et profiter de l'espace offert par la Médiathèque : fauteuil, canapés, espace de travail, etc. Ils ne sont donc pas forcément inscrits mais pour autant ils sont très présents.

On a d'ailleurs eu quelques problèmes d'incivilités avec certains qu'on essaye de résoudre au quotidien : formation, courriers aux parents, exclusion, concertation avec les partenaires

de la ville (service animation et médiateurs Mairie, MJCL, APSPG, Centre social, Gendarmerie, etc.).

Des nouveaux services leur ont été également offerts : aide aux devoirs pour les élèves du primaire et du collège tous les mercredi après-midi (hors vacances scolaires), semaine de révision du BAC et du brevet fin mai/début juin. Des collections leur permettant de se perfectionner dans les matières scolaires ont aussi été développées. Ils peuvent aussi écouter de la musique et visionner des vidéos dans les cabanes.

d) Prêts :

En 2017, sur le site de Mourenx, la médiathèque a prêté :

- 6 060 CD,
- 18 498 DVD,
- 60 161 livres,
- 111 partitions,
- 4 722 revues.

Soit un total de **89 552 documents**.

e) Animations

Les animations thématiques du pôle lecture s'organisent de septembre à juin.

Nous avons donc, sur une année civile, deux programmations différentes :

- Janvier-juin 2017 : autour de l'humour « Et vous trouvez ça drôle ? »
- Septembre-décembre 2017 : autour du bien-être « De A à Zen »

Ces animations se sont traduites par des expositions, des lectures théâtralisées, des spectacles tout-public, des projections de cinéma, des rencontres-lecture, des contes.

Le bilan global des animations menées en 2017 se décline ainsi :

- Animation Humour : 3 015 spectateurs pour 99 séances,
- Animation Bien-être : 1 083 spectateurs pour 52 séances.

Fréquentation : **4 098 spectateurs** pour **151 séances**.

4.3. Réseau Cyber-base

a) Fonctionnement

La Cyber de Mourenx a consolidé son ancrage au sein du MI[X], avec des partenariats fréquents et pertinents, tandis que le réseau s'attache à garder un équilibre entre les deux sites de Mourenx et d'Orthez.

La forte activité du Réseau Cyber-base, avec des horaires d'ouverture du lundi au samedi, a eu parfois des difficultés d'effectifs sur certains créneaux horaires. Un agent de la médiathèque vient désormais en renfort pour l'accueil le mercredi à Mourenx, et d'autres agents se sont formés à la partie accueil pour suppléer très ponctuellement les médiateurs numériques de l'équipe en cas d'absences multiples.

b) Actions

- Mise en place d'outils numériques collaboratifs
 - pour un usage interne au MI[X] : agenda partagé,
 - pour un usage interne à la CCLLO et ses partenaires : gestion de projets (Wekan),
- Ateliers enfants/ados en partenariat avec Lacq-Odyssée,
- Participation à un collectif des structures accueillant des jeunes à Mourenx, autour de la prévention. Premier thème : les jeux vidéos et les écrans,
- Ateliers pour élèves TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à Mourenx.

c) Animations

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx),
- CyberVacances (ateliers créatifs pour enfants),
- Fête du Réseau Cyber-base,
- Internet indiscret (mars et novembre),
- Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres),
- Foire de Mourenx,
- St Stanislas : Journée du changement de mot de passe,
- Tu fais koa (médiathèque Orthez),
- Animation numérique autour de l'exposition « Jardin extraordinaire » (Mourenx),
- Fête de la Musique : jardin musical (Mourenx),
- Festival du Jeu vidéo (Mourenx),
- Village des sciences (Mourenx),
- Journées du Livre à Orthez,
- Rencontres de l'emploi (Orthez),
- Rallye Cité (Mourenx),
- Animation numérique autour de l'exposition « Matériaux » (Mourenx),
- CyberCouscous (Orthez),
- Soirée débat vidéo TED (Orthez).

Parmi les nombreuses animations, on note le succès des ateliers « protection de la vie privée » dans le cadre de l'événement « Internet indiscret ». Ce dernier a été renouvelé en fin d'année pour répondre à une demande du public sur ces sujets.

d) Cyber-base mobile

Interventions nombreuses et régulières (environ 2 fois par semaine) en maisons de retraite, centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs, etc.

e) Chiffres et évolutions

Après une forte hausse suite à l'ouverture du MI[X] en 2016, la fréquentation reste stable avec plus de 6 700 visites. 762 usagers se sont inscrits dans les cyber-bases fixes dont 642 réguliers. Plus de 700 personnes ont été accueillies en groupe (sur nos sites fixes ou avec la cyber-base mobile).

Plus de 2 000 personnes ont participé aux diverses animations.

10 agents de la CCLLO ont participé à une formation interne sur les fichiers PDF.

En ce qui concerne la typologie des usagers, la fréquentation régulière de collégiens et lycéens à Mourenx confirme le rajeunissement de la moyenne d'âge du public.

Les usages sur les temps de « consultation libre » restent principalement des démarches informatives et administratives (numériser des documents, imprimer, consulter ses

courriels, rechercher des informations, etc.), et des demandes de conseils et d'accompagnement.

La généralisation de la dématérialisation tant dans les services publics (CAF, Pôle Emploi, etc.) que privés (assurances, banques, etc.) amène un nombre grandissant de personnes à venir solliciter nos services, soit par manque de compétence, soit par manque de ressources matérielles (scanner, connexion internet, etc.), ou bien encore les deux à la fois.

A noter que la salle d'atelier de la Cyber est régulièrement sollicitée pour accueillir des groupes qui ont besoin d'une salle équipée.

f) Orientations

Après le succès du thème de la protection de la vie privée sur internet, qui deviendra un rendez-vous récurrent, celui de l'éducation à l'image (développement de l'esprit critique) est à mettre en œuvre. Par ailleurs, des objectifs sont déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés :

- accompagner la dématérialisation,
- développer les compétences des demandeurs d'emploi,
- favoriser les bons comportements en ligne des adolescents,
- améliorer la proximité du service.

En ce qui concerne la dématérialisation, le Conseil Départemental a lancé une stratégie départementale autour de l'inclusion numérique, afin de répondre aux difficultés des personnes maîtrisant mal ou pas du tout le numérique (13 millions à l'échelle nationale). Le réseau Cyber-base participe naturellement à la réflexion à ce niveau mais aussi au niveau local par la concertation avec les partenaires concernés.

4.4. Iniciativa

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage réunissant des élus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2017 s'élève à 35 800 € et se décompose ainsi :

- 19 600 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise :

- constitution d'un fonds en occitan au sein de la médiathèque du MIX,
- signalétique PLR bilingue pour les points d'information,
- animations spécifiques du pôle lecture,
- éditorial bilingue du magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- carte de vœux bilingue.

La CCLO a participé à l'audit réalisé par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour engager une réflexion sur la reconduction de la politique linguistique en faveur de la langue occitane.

La CCLO mène une réflexion en collaboration avec l'Office Public de la langue occitane pour l'enseignement de la langue occitane (formation adulte, enseignement bilingue) sur le territoire.

5. POLITIQUES CONTRACTUELLES

5.1. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2015-2018 avec l'UPPA, est proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq- Orthez aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 €, réparti comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi- allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 45 000 € pendant 3 ans soit 15 000 € x 3 thèses x 4 ans = **180 000 €**).
- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : trois post-doctorants financés à 100 % sur la période 2015-2018, à hauteur de 46 000 € par post-doc (46 000 € / post-doc / an pendant 3 ans soit 46 000 x 1 post-doc x 3 ans = **138 000 €**) et un montant annuel alloué de 25 000 € à un laboratoire de l'UPPA soit **100 000 €** pour la période 2015-2018.
- L'organisation du Congrès Curie sera de **2 000 €** pour la période 2015-2018.

Un avenant à cette convention a été validé lors du conseil du 26 juin 2017 afin de modifier l'attribution de l'enveloppe dédiée au post-doctorat à savoir 46 000 € comme suit :

- Soit pour le financement à 100 % c'est-à-dire à hauteur de 46 000 € par post-doc et par an,
- Soit pour le financement à 50 % c'est à dire à hauteur de 23 000 € par post-doc pour deux demi-allocations post-doctorales par an.

En 2017, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement de deux post-doctorats soit 2 X 23 000 € relatifs aux :
 - « Nouveaux matériaux organiques pour le stockage d'hydrogène à température ambiante et pression modérée (OLYMPE) », projet porté par les Laboratoires : LFCR UMR 5150
 - « Détection et analyse multidimensionnelle de la Pollution aux PARTICULES fines (POPA) », projet porté par les Laboratoires : *IPREM UMR 5254*,
- Financement d'une thèse relative à la « Diversité microbienne fonctionnelle et biodégradation des hydrocarbures dans un continuum sol-milieu aquatique. », projet porté par le Laboratoire : *IPREM UMR 5254, (45 000 € sur 3 ans)*.
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet CANOE.

5.2. Programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

a) Animation et gestion du programme LEADER

La convention annuelle du programme avec la Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion permet une prise en charge des coûts inhérents aux missions de gestion et d'animation du programme à hauteur de 53 %.

NB : à compter de fin décembre 2017, les règles d'intervention ont évolué : un financement forfaitaire de 15 % sur les frais indirects a été introduit et le taux de cofinancement FEADER a évolué de 53 à 80 %. 1,5 ETP (Équivalents temps-plein) sont dédiés à la gestion (1 ETP) et à l'animation (0,5 ETP).

Le désengagement de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques sur le programme a généré *l'arrêt de l'instruction* des dossiers par la DDT en juin 2017. (Non-remplacement d'un agent). La région Nouvelle Aquitaine s'est engagée sur un large processus de recrutement qui devrait être opérationnel courant 2018.

L'équipe LEADER a mené les missions suivantes en 2017 :

- préparation et signature de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- organisation et animation des réunions du comité de programmation : deux comités organisés en 2017,
- appui aux porteurs de projets publics et privés sur le territoire du Pays LOBG : en lien avec les intercommunalités, suivi des projets de développement du territoire, rencontre avec les maîtres d'ouvrage, recherche de financements... Au total, 15 nouveaux porteurs de projets ont été rencontrés,
- participation à des réunions thématiques pour l'appui à la structuration de projets dans les domaines de l'agriculture et de la forêt,
- gestion de la mise en place d'un site web dédié au Pays LOBG intégrant un volet détaillé sur le programme LEADER.

b) Réunion du comité de programmation

Le pilotage du dispositif LEADER est assuré par un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés (règle valable sur tous les territoires LEADER). Ce comité est notamment chargé :

- d'analyser l'opportunité ou non des projets à être financés par le LEADER,
- de constituer un vecteur de communication sur le programme.

Le comité de programmation du Pays LOBG s'est réuni à deux reprises en 2017 :

- **Comité du 19 janvier 2017 :**
 - Intégration de M. Hasnaoui, directeur du CCSTI en tant que titulaire,
 - Adoption du règlement intérieur,
 - 3 dossiers adoptés en opportunité :
 - *Signalétique économique de la CCLO,*
 - *Rénovation du Musée du Sel de Salies,*
 - *Action de Développement de la Forêt Locale (ADFL).*
 - Présentation et validation des dépenses d'animation et de gestion pour les années 2015-2016-2017.

- **Comité du 30 juin 2017 :**
 - Mise en place d'un questionnaire d'évaluation à destination des membres,
 - Lancement du site internet (phase test en juillet 2017),
 - Définition d'outils de communication (boîte à outils).

c) Participation au réseau aquitain LEADER

Participation aux journées de formation et d'échanges organisées par Pays et Quartiers d'Aquitaine et LEADER France, notamment le forum de la coopération à Brive-la-Gaillarde en novembre.

Suivi des démarches croisées à l'échelle départementale (niveau Inter-GAL)

5.3. Politique contractuelle régionale

Le 10 avril 2017, un nouveau règlement d'intervention a été adopté. Suivant les principes de ce règlement, et compte-tenu de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut se positionner sur un **contrat d'attractivité**, réservé aux territoires les moins vulnérables. Ce contrat, d'une durée de trois années, permettra de bénéficier d'un accès plus large et plus visible aux politiques régionales de droit commun, conformément à leurs règlements d'intervention respectifs.

Les élus du comité de pilotage du Pays, réunis le 25 juillet 2017, ont validé le principe d'engager les démarches de contractualisation.

5.4. Politique contractuelle départementale

Le dispositif d'aide aux tiers s'est clôturé en décembre 2017.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) a été initié par le Conseil Départemental en octobre 2016 et a été proposé à chaque EPCI du département pour validation du Conseil. La CCLO a rendu un avis favorable par délibération du Conseil le 13 novembre 2017. Le Conseil départemental a validé le schéma en décembre 2017, en l'attente de l'arrêté du Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Le conseil départemental procède dorénavant par appels à projets. Le prochain appel à projet intercommunal sera lancé en septembre 2018.

5.5. Contrat Local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé a été signé le 18 novembre 2016 pour 4 ans. Il comprend la mise en œuvre de 40 actions relevant de 4 thématiques retenues comme prioritaires :

- santé - environnement,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

Un comité technique et un comité de suivi composés des représentants des professionnels de la santé, des acteurs institutionnels, des représentants des usagers ont assuré le suivi de mise en œuvre du contrat : point sur les actions en cours et les nouvelles actions engagées dans le CLS.

Une rencontre a été organisée le 28 juin 2017 avec le CD 64 et l'Ostau Bearnès, structure qui portera l'action issue de la fiche action prévention et promotion de la santé sur la connaissance de la langue maternelle de la personne âgée, handicapée, malade.

Une conférence-débat sur l'action santé environnementale a été organisée le 11 septembre 2017 en présence du Docteur Farbos avec pour thème la sensibilisation à la santé-environnementale.

5.6. Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

Un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement a permis l'organisation de deux animations sur le thème de l'agriculture et de la forêt.

L'annuaire des producteurs de Pays a été réédité dans sa seconde version en octobre 2017 et imprimé à 5000 exemplaires.

5 - PÔLE RESSOURCES

1. LES FINANCES

1.1. Les résultats du compte administratif 2017

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	51 939 485,76	59 857 018,72	7 917 532,96
Réalisations de l'année 2017	51 939 485,76	58 846 075,50	6 906 589,74
Excédents de fonctionnement 2016 reportés	-	1 010 943,22	1 010 943,22

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	25 663 984,89	20 069 796,76	- 5 594 188,13
Réalisations de l'année 2017	18 491 926,37	16 828 045,53	- 1 663 880,84
Déficit d'investissement 2016 reporté	2 740 384,92		- 2 740 384,92
Restes à réaliser	4 431 673,60	3 241 751,23	- 1 189 922,37

Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2018 est de 2 323 344,83 €.

1.2. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

L'excédent 2017 de la section de fonctionnement est de 6 906 589,74 €, il correspond au virement **réel** affecté à la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **98,79 %** (98,49 % en 2016).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	57 601 549,86	51 939 485,76	98,79%
011	Charges à caractère général	9 436 894,17	9 171 948,26	97,19%
012	Charges de personnel	16 927 060,71	16 728 978,29	98,83%
014	Atténuation de produits	15 177 849,00	15 118 243,76	99,61%
65	Charges de gestion courante	4 375 752,78	4 295 533,79	98,17%
66	Charges financières	1 013 000,00	1 000 020,01	98,72%
67	Charges exceptionnelles	162 600,00	162 555,70	99,97%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	47 093 156,66	46 477 279,81	98,69%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 025 644,71</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 482 748,49</i>	<i>5 462 205,95</i>	<i>99,63%</i>

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élevèrent à 9,17 M€ en 2017.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élevèrent à 16,72 M€ en 2017.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 303 351 € pour la contribution au SDIS,
- 193 970 € pour la participation aux transports scolaires des collèges,
- 392 818 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 062 655 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,35 M€** en 2017.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,74 M€** en 2017 (comme en 2016).

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 1 000 020 €.

b) Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	57 601 549,86	58 846 075,50	
013	Atténuation de charges	112 927,00	259 802,32	230,06%
70	Produits des services	2 359 796,00	2 641 845,26	111,95%
73	Impôts et taxes	34 584 395,00	35 677 455,83	103,16%
74	Dotations, participations	11 845 108,60	12 076 700,52	101,96%
75	Produits de gestion courante	831 713,00	869 764,07	104,58%
76	Produits financiers	-	21 216,23	-
77	Produits exceptionnels	6 769 142,47	7 211 766,70	106,54%
78	Reprises sur provisions	79 958,45	79 958,45	100,00%
	Total recettes réelles de fonctionnement	56 583 040,52	58 838 509,38	103,99%
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 566,12	7 566,12	100,00%
002	Excédents reportés	1 010 943,22		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 259 802 € en 2017.

- **Les produits des services et du domaine**

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les redevances d'occupation du domaine public : 89 379 € (recettes en augmentation par rapport à 2016),
- les produits des crèches : 358 450 € (+ 52 450 € par rapport à la prévision),
- les produits de la base de loisirs : 42 122 €,
- l'entretien des espaces verts 2017 : 100 215 €,
- les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 640 244 € ; autres mises à disposition : 114 914 €,
- les remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 144 520 €.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions avec notamment 1 018 128 € de rôles supplémentaires pour les contributions directes et + 198 039 € pour la TASCOM.

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à 299 973 €.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre enregistre principalement :

- la dotation de compensation : 3 166 627 €,
- la dotation de compensation réforme de la TP : 6 954 396 €,
- la participation de la CAF pour les crèches : 1 249 468 €.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 826 927 € et des produits divers pour 42 837 €.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- l'exécution du jugement du contentieux avec l'Etat et les intérêts : 5 491 967,99 €,
- le produit des cessions d'immobilisations : 1 406 651 € (dont 1 387 143 € d'intégration du terrain pour la zone Eurolacq 2),
- les premiers versements de l'assurance pour le château de Mont : 200 000 €.

1.3. La section d'investissement

a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 806 521,93	18 491 926,37	4 431 673,60
20	Immobilisations incorporelles	630 688,93	186 835,73	439 795,48
204	Subventions d'équipement versées	2 768 913,59	2 176 678,21	474 666,05
21	Immobilisations corporelles	2 698 517,83	1 897 562,42	752 366,71
23	Immobilisations en cours	12 731 597,96	9 292 199,11	1 943 295,77
	Total des dépenses d'équipement	18 829 718,31	13 553 275,47	3 610 124,01
13	Subventions d'investissement	268 302,05	268 302,05	-
16	Emprunts et dettes assimilées	3 655 000,00	3 047 017,28	607 982,72
27	Autres immobilisations financières	1 387 143,00	1 387 143,00	-
	Total des dépenses financières	5 310 445,05	4 702 462,33	607 982,72
45	Opérations pour comptes de tiers	549 190,17	228 622,45	213 566,87
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 566,12	7 566,12	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 369 217,36		
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	2 740 384,92		

- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) et les fonds de concours s'élèvent à 12,996 M€.

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2017 s'élèvent à 4,43M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **76,50 %** contre 69,21 % en 2016 (dépenses mandatées).

- La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 3 047 017 € au titre du budget principal. C'est la première année de reprise des emprunts des communes ayant transféré des charges de petite enfance.

b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 806 521,93	16 828 045,53	3 241 751,23
13	Subventions d'investissement	5 557 375,11	3 388 919,19	439 275,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	344 676,67	347 376,67	-
204	Subventions d'équipement versées	-	1 597,08	-
21	Immobilisations corporelles	-	2 518,80	-
23	Immobilisations en cours	-	41 391,60	-
	Total des recettes d'équipement	9 902 051,78	5 781 803,34	2 439 275,59
10	Dotations et fonds divers	3 129 134,00	1 855 501,00	601 761,64
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 559 754,80	2 559 754,80	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	29 070,99	-
27	Autres immobilisations financières	684 874,00	467 104,66	200 714,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-19 508,00		
	Total des recettes financières	6 354 254,80	4 911 431,45	802 475,64
45	Opérations pour comptes de tiers	672 604,79	672 604,79	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	5 025 644,71		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 482 748,49	5 462 205,95	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 369 217,36		

- **Les emprunts**

2 M€ sont inscrits en restes à réaliser.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2017, 1 855 501 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 3,388 M€ en 2017 :

- Subvention transition énergétique : 200 000 €,
- Centre culturel multimédia : Anru : 247 502 € ; conseil régional : 333 046 €, conseil départemental : 50 000 €,
- Voirie : cœur de ville d'Orthez : 87 168 €, aménagement de la gare d'Artix : 149 729 €, ville d'Orthez : 6 462 €,
- Voirie : conseil départemental : 1 178 210 € dont 997 978 € au titre de subventions reportées de l'année 2016 et 180 232 € pour l'année 2017, intempéries : 33 404 €,
- Commerce, artisanat : Fisac : 521 041 €,
- Petite enfance : crèche d'Orthez : conseil régional : 45 000 €, conseil départemental : 55 127 €, CAF : 99 596 €,
- Requalification zones d'activités : conseil départemental : 25 000 €,
- Chemstart'up 2 : conseil régional : 296 328 €,
- Amélioration des pratiques de désherbage : Agence de l'eau : 61 302 €.

2. LA COMMUNICATION

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser un territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique, renforcer son image à travers des campagnes de promotion, valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire, informer sur la vie culturelle et sportive, organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions, faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

a) Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

b) Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
 - Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
 - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
 - Gestion du site www.cc-lacqorthes.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
 - Magazines distribués dans les 25 000 foyers des 61 communes.
 - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
 - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
 - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO.
 - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
 - Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
 - Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.
- Communication évènementielle :
 - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

c) Assistance communication aux communes

Le service intervenait en 2017 en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015.

d) Opérations particulières réalisées en 2017

- Organisation de réunions publiques pour présenter le projet de territoire.
- Elaboration d'une stratégie de communication externe avec déclinaison d'outils de communication institutionnelle :
 - Création d'une charte graphique institutionnelle CCLLO « bien vivre ensemble sur le territoire » conforme au projet de territoire.
 - Création de supports d'exposition et d'un clip institutionnel.
 - Création d'un stand institutionnel CCLLO présenté notamment à la Foire de Mourenx
- Evolution de la charte graphique du magazine diffusé dans les 25 000 ex foyers du territoire. Edition de 3 numéros du « Mag de la CCLLO » en janvier, juin et octobre.
- Edition d'un bilan de mi-mandat intégré dans le magazine du mois d'octobre.
- Travaux d'aménagement du cœur de ville d'Orthez – secteur Moutète – Saint Pierre :
 - Suivi du chantier et de la communication aux riverains tout au long de l'année,
 - Organisation de la réception des travaux de la phase 1 travaux secteur Moutète.

- Communication numérique :
 - Poursuite du développement du site internet : ergonomie, graphisme, responsive design, nouvelles fonctionnalités (agendas syndiqués avec OT et Mix, agenda participatif, etc.).
- Mise en œuvre de plans de communication spécifiques pour :
 - le zéro phyto,
 - les modalités accès en déchetterie,
 - la TEOM,
 - le guichet unique Habitat.
- Organisation de la pose de la 1ère pierre de la crèche d'Orthez, du 1er anniversaire du Mi[x] et de l'inauguration de l'extension Chemstart'up à Lacq.

3. L'INFORMATIQUE

Le service informatique gère :

- L'accueil général de la collectivité : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, etc.
- L'informatique et la téléphonie sur les différents sites : siège, antenne d'Orthez, centre culturel Le Mix, crèches, déchetteries, pépinières d'entreprises
- L'aménagement numérique du territoire.

Il est actuellement composé de 7 agents.

3.1. Groupements de commande

Plusieurs consultations en groupement de commande ont été lancées cette année. Elles ont porté sur :

- Fournitures administratives

La collectivité a lancé une consultation portant sur l'achat et la livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour ses besoins propres ainsi que ceux de certaines communes membres ayant souhaité participer à savoir : Castétis, Urdès, Mont, Bézingrand, Sarpourenx, Ozenx-Montestrucq, Monein, Sault-de-Navailles et Sallespisse.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Consommables informatiques pour imprimantes de bureau : société ESI France,
- Fourniture de papier non imprimé : société BUREAU +,
- Fournitures de bureau : société ACTUEL BURO.

- Matériels, logiciels et petits équipements informatiques

La consultation intitulée « Fourniture de matériels informatiques, petits équipements et fournitures, logiciels et prestations associées pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres » comportait plusieurs lots :

- Matériels informatiques : société STIMPLUS,
- Petits équipements & fournitures informatiques : société MEDIACOM,
- Logiciels standards : société DATAVENIR,

- Prestations informatiques : société SERIEL.

Les communes de Sallespisse, Mont, Urdès, Bézingrand, Castétis et Sarpourenx ont intégré ce groupement.

- **Formations informatiques : bureautique, PAO, CAO, administrateur, journées d'accompagnement sur site**

Cette consultation a intéressé les communes de Baigts-de-Béarn, Monein, Ozenx-Montestrucq. Ce marché de 2 ans reconductible une fois a été attribué à l'organisme palois VERTEGO.

- **Copieurs numériques**

La consultation portant sur la « fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location maintenance » a intéressé les communes de Lanneplàà, Bonnut et Monein.

Le marché a été attribué à la société ACTUEL BURO pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

14 copieurs vont être déployés dans les différents locaux début 2018 : siège, antenne, Mix, crèche Orthez, pépinières d'entreprises.

3.2. Equipement du siège de la CCLO

Deux actions ont été conduites au niveau du bâtiment de Mourenx :

- **Le changement des équipements des salles de réunion Salle Flamme et Conseil - coût des travaux : 8 875,01 € TTC**

Les écrans de la salle de la Flamme ont été remplacés par des écrans LED, de taille plus importante (65" et 2x49") et le câblage a évolué (création d'un point de raccordement HDMI).

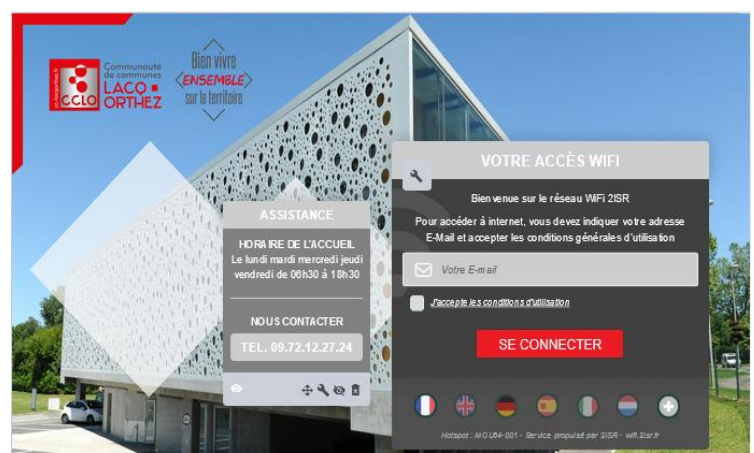
Au niveau de la salle du Conseil, 6 enceintes latérales ont été remplacées pour assurer un son plus homogène dans la pièce.

- **Le déploiement de bornes WIFI - coût des travaux : 9 687,44 € TTC**

L'objectif de ce projet est double :

- offrir aux élus de la collectivité une connexion WIFI lors de leur présence en réunion (conseils communautaires, commissions, bureaux, etc.),
- permettre aux sociétés extérieures et associations utilisant les salles de réunion de la collectivité et aux usagers en attente à l'accueil de bénéficier d'une connexion WIFI.

La solution proposée par la société THD CONNECT a été retenue. 7 bornes ont été déployées (dont une sur l'antenne d'Orthez).



3.3. Intégration des pépinières d'entreprises

L'intégration des pépinières d'entreprises dans les compétences de la communauté de communes de Lacq-Orthez a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement informatiques :

- Les dépenses de fonctionnement, essentiellement liées aux dépenses télécoms, ont sensiblement augmenté,
- Les dépenses d'investissement ont porté cette année sur le brassage des baies informatiques, la sécurisation des réseaux et l'installation de bornes wifi sur tous les sites.

Après consultation, le marché a été attribué à la société THD CONNECT pour un montant 29 009,56 € HT soit 34 811,47 € TTC (investissement + maintenance 3 ans).

Remarque :

La pépinière de Biron a également été raccordée en fibre optique pour un montant de 2 965,05 € HT soit 3 558,06 € TTC, études comprises.

3.4. Passation de marchés négociés

a) Solution de gestion des déchets : acquisition d'un nouveau module & contrat de maintenance global pour 4 ans

Le service déchets souhaitait pouvoir gérer ses déchetteries au niveau desquelles un contrôle d'accès a été installé sur le dernier trimestre 2017.

L'acquisition d'un nouveau module logiciel permet l'affectation d'un badge pour chaque foyer et la gestion des entrées sorties.

Par ailleurs, le contrat de maintenance et d'assistance est arrivé à échéance. L'ajout du nouveau module « gestion des déchetteries » nécessite une révision du contrat global. Aussi, un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence préalable, a été passé, avec la société STYX concernant sa solution de gestion des déchets à savoir l'acquisition d'un nouveau module et un nouveau contrat de maintenance global pour 4 ans et ceci, pour un montant estimatif total de 16 737,76 € HT soit 20 085,31 € TTC.

b) Maintenance, mises à jour du logiciel Cart@ds et prestations complémentaires

La communauté de communes de Lacq-Orthez a acquis son logiciel de gestion du droit des sols auprès de la société GFI en 2013. Ce marché public se terminait le 17 octobre 2017.

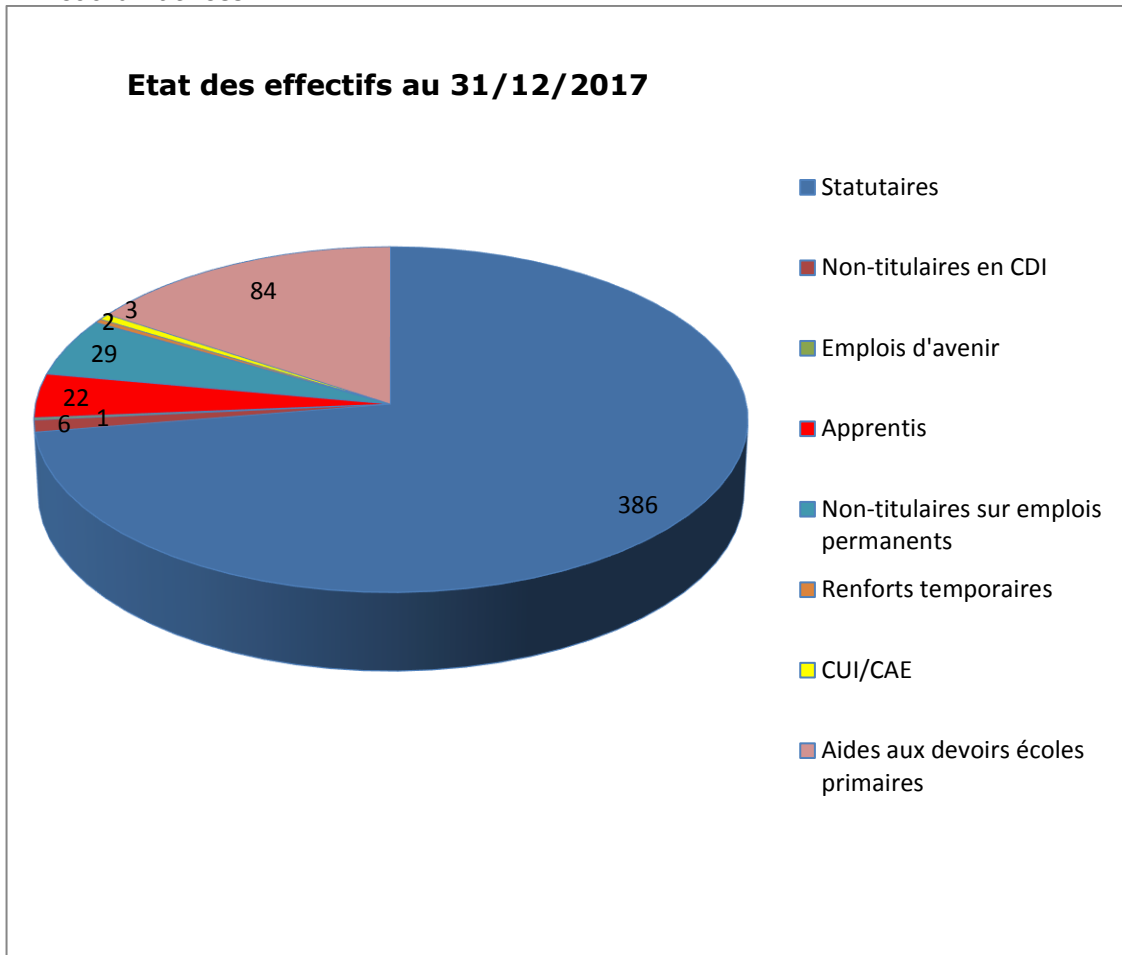
Le service Urbanisme souhaitait prolonger l'utilisation du logiciel cart@ds et renégocier le contrat de maintenance global associé. Aussi, un marché négocié sans mise en concurrence préalable a été passé avec la société GFI pour les prestations de maintenance, mises à jour du logiciel Cart@ds & prestations complémentaires pour un montant estimatif total sur 2 ans de 6 035,21 € HT soit 7 242,25 € TTC.

4. LE PERSONNEL – Les chiffres-clés

4.1. Les effectifs

533 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2017 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 386 agents statutaires,
- 6 agents non-titulaires en CDI,
- 1 emploi d'avenir,
- 22 apprentis,
- 29 agents non-titulaires sur emplois permanents,
- 2 agents en renforts temporaires,
- 3 contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- 84 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



4.2. Les évolutions de carrière

a) Les avancements de grades

Dans la filière administrative :

- 1 attaché a été nommé attaché principal,
- 2 rédacteurs principaux de 2^{nde} classe ont été nommés rédacteurs principaux de 1^{ère} classe,
- 2 rédacteurs ont été nommés rédacteurs principaux de 2^{nde} classe,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommé adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint administratif a été nommé adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière technique :

- 1 technicien principal de 2^{ème} classe a été nommé technicien principal de 1^{ère} classe (avec examen professionnel),

- 18 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- 24 adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- 8 agents de maîtrise ont été nommés agents de maîtrise principal.

Dans la filière médico-sociale :

- 1 auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe a été nommé auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe,
- 1 éducateur de jeunes enfants a été nommé éducateur principal de jeunes enfants.

Dans la filière culturelle :

- 1 bibliothécaire a été nommé bibliothécaire principal,
- 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{nde} classe a été nommé assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{nde} classe a été nommé adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint du patrimoine a été nommé adjoint du patrimoine principal de 2^{nde} classe.

Dans la filière animation :

- 8 adjoints d'animation ont été nommés adjoints d'animation principaux de 2^{nde} classe.

b) Les avancements d'échelon

- 134 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

4.3. La formation

La mise en œuvre du plan de formation durant l'année 2017 a permis de satisfaire en grande partie les besoins exprimés par les services et les agents conformément à la politique de formation de la CCLO qui s'articule autour de 2 axes prioritaires que sont « la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents » et « le développement de la culture commune et professionnelle des agents de la collectivité ».

Ainsi en 2017, 66,3 % des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour. Le nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent a été de l'ordre de 2,7 jours.

Au total, les départs en formation ont représenté 1 130 jours de stage assurés par le CNFPT à hauteur de 66 % et dispensés par d'autres organismes de formation pour les 34 % restants.

Sur un plan financier, les dépenses consacrées à la formation ont représenté 81 910 €, au titre de la cotisation CNFPT correspondant à 0,9 % de la masse salariale, et 103 362 € versés à d'autres organismes. Les frais de déplacement inhérents à la formation se sont élevés à 9 751 €.

5. LA VIE ASSOCIATIVE

5.1. Préambule

Afin de répondre aux contraintes budgétaires auxquelles sont astreintes l'ensemble des collectivités, la commission des subventions de la communauté de communes de Lacq-Orthez (groupe de travail composé de 11 élus, constitué lors du bureau du 23 mars 2015) a poursuivi son travail de recherche d'économies pour l'exercice 2017.

Ainsi, ses travaux ont permis d'obtenir une **baisse de 3,2 %** de l'enveloppe globale dédiée aux cotisations et subventions :

	Différence 2016/2017	Soit en %
Cotisations / Participations financières	- 35 838 €	- 3,5 %
Subventions rattachées au pôle dev. économique	- 108 917 €	- 17 %
Subventions rattachées au pôle animation du territoire	+ 64 407 €	+ 11 %
Subventions rattachées au pôle environnement	+ 250 €	+ 3 %
Subventions rattachées au pôle ressources	0 €	/

5.2. Détail des cotisations & subventions octroyées au titre de 2017

Le montant total des crédits, soit **2 339 309 €**, a été réparti comme suit :

- 1 026 991 € consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : 14 structures.
- 1 312 318 € consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : 80 structures.
 - 21 rattachées au pôle développement économique : 655 683 €,
 - 50 rattachées au pôle animation du territoire : 582 885 €,
 - 8 rattachées au pôle environnement : 8 750 €,
 - 1 rattachée au pôle ressources : 65 000 €.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

5.3. Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et la location de chapiteaux dans le cadre des fêtes patronales

Pour ce dispositif, la commission des subventions a décidé de conserver la même enveloppe que celle de 2016, soit **152 500 €** (2 500 € x 61 communes).

Voici le bilan de son utilisation :

Part utilisée pour les manifestations sportives et culturelles : 34 781,60 €.

18 communes en ont fait la demande.

Repère 2016 : 26 communes pour 60 249,69 €

Part utilisée pour la location de chapiteaux lors des fêtes patronales : 55 668,85 €.

36 communes en ont fait la demande.

Repère 2016 : 41 communes pour 58 393,94 €

Le bilan de 2017 laisse ainsi apparaître un solde de **62 049,55 €** non consommés sur l'enveloppe globale.

Repère 2016 : 33 856,37 €.

5.4. Perspectives 2018

Les travaux seront poursuivis pour limiter ou contenir les dépenses au titre de l'exercice 2018.